Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_01-DE

#### Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 janvier 2024

	gués titulaires en	58
exerc	cice :	
Délé	gués présents ou	
repré	ésentés	50
Cont	re:	0
Pour	:	50
Abste	ention :	0
Quar	rum:	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

#### Sont présents :

#### En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, Mme RONDEAU, 4ème Vice-Présidente, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (visio), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU (visio), RENARD, LELIEVRE, SABRAN, Mme NEDJAAÏ (visio), MM. NEVEU, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, DOYEN, PILLAERT (visio), MOUTEL, BRODIN (visio), TRANSON, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD (visio), THELIER (visio), M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. NICOUX (visio), Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mme LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. FAUCON.

#### En remplacement du titulaire absent :

Mme FOURNIER donne pouvoir à M. BONNET Mme LANDEMAINE donne pouvoir à M. SOUTIF M. RIOULT donne pouvoir à M. BORDELET Mme DESBOIS donne pouvoir à Mme LEROUX Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

#### **Excusés:**

MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER, M. BULENGER, Mme LELIEVRE.

M. GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

#### 1 - DAME - Plantations au titre du PLUi suite à la construction de la station GNV d'Aron

#### **Mme RONDEAU expose:**

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_01-DE

L'implantation de la station GNV au lieu-dit La Briqueterie sur la commune d'Aron a induit la plantation de 31 arbres pour respecter le PLUi. La faible superficie de la station ne permettant pas de réaliser une telle plantation sur la parcelle dédiée à la station GNV, il a été convenu de planter 14 arbres sur la station et 17 autres sur une autre parcelle.

Pour réaliser ces plantations, la société ENDESA, gestionnaire de la station GNV, dispose d'une enveloppe de 2805 €.

Le CPIE a conseillé de planter un verger conservatoire, c'est-à-dire de privilégier des fruitiers typiques et historiques de la Mayenne. Les plantations auraient dû être réalisées à l'automne 2022 mais une pénurie de plants a repoussé le projet.

D'autre part, la plantation d'un verger nécessite de réfléchir le projet globalement afin de prévoir l'entretien et la taille des arbres ainsi que l'utilisation des fruits.

Or, 2 associations plantent actuellement des arbres et notamment des fruitiers sur le territoire avec un projet d'exploitations des fruits par la suite.

- Association les Mains Vertes à Lassay-les-Châteaux: L'association porte un projet de forêt nourricière dans l'idée de relocaliser l'alimentation et de favoriser les interactions naturelles entre les végétaux. Ce projet est développé en partenariat avec la commune et les écoles primaires et collège.
- Association Université du Temps Libre de Haute Mayenne (UTL HM) à Mayenne : Le groupe de jardiniers de l'UTL les Arom@tics plantent un verger et une haie bocagère dans la coulée verte des Vignes à Mayenne. La récolte se fera au bénéfice d'associations comme l'Epicerie Solidaire. Une partie des travaux a déjà été réalisé en régie par le service Espaces Verts de la Ville de Mayenne.

Il est proposé que la société ENDESA verse l'enveloppe de 2805 € à Mayenne Communauté qui la reversera sous la forme de 2 subventions exceptionnelles aux associations.

- Les Mains Vertes : la somme de 1402,5 €

Cette subvention est destinée à financer uniquement des plants de fruitiers locaux ou de variétés anciennes ou d'essences bocagères ainsi que le travail du sol et le paillage nécessaires à la plantation (paille, foin, ou bois déchiqueté, les bâches plastiques même dites biodégradables ne sont pas acceptées.)

- L'UTL HM : la somme de **546,87 €** 

Cette subvention est destinée à financer uniquement des plants de fruitiers locaux ou de variétés anciennes ou d'essences bocagères pour le groupe des Arom@atics.

Le travail du sol ayant été réalisé en régie par les Services de la Ville, la somme de **855,63 €** sera reversée à la Ville de Mayenne pour la prestation réalisée par le service Espaces Verts en amont de la plantation du verger.

location de matériel : 119,63 € TTC / 23 heures agents : 23 x 32,00 = 736,00 TTC

Coût total : 855,63 € TTC

Les associations seront tenues de justifier de leurs travaux sous réserve du retrait de la subvention.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- accepte de recevoir la somme de 2805 € de la part de la société Endesa au titre du respect du PLUi correspondant à la plantation compensatoire de 17 arbres,

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_01-DE

- valide l'octroi de subventions exceptionnelles de 1402,5 € à l'association les mains vertes, de 546,87 € à l'UTL pour le groupe les Arom@tics, de 855,63 € à la Ville de Mayenne pour les travaux effectués lors de la plantation du verger par le service Espaces Verts.

Mayenne, le 18 janvier 2024

Le secrétaire de séance,

**Hubert GUERAULT** 

Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



#### Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 janvier 2024

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	54
Contre :	0
Pour:	54
Abstention :	0
Quorum:	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

#### Sont présents :

#### En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, Mme RONDEAU, 4ème Vice-Présidente, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (visio), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU (visio), RENARD, LELIEVRE, SABRAN, Mme NEDJAAÏ (visio), MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, DOYEN, PILLAERT (visio), BULENGER, MOUTEL, BRODIN (visio), TRANSON, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD (visio), THELIER (visio), LELIEVRE (visio), M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. NICOUX (visio), Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mme LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. FAUCON.

#### En remplacement du titulaire absent :

Mme FOURNIER donne pouvoir à M. BONNET Mme LANDEMAINE donne pouvoir à M. SOUTIF M. RIOULT donne pouvoir à M. BORDELET Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

#### Excusés:

MM. BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER.

M. GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

#### 2 - Finances – Débat d'orientions budgétaires 2024

#### M. SOUTIF expose:

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics, un débat a lieu au Conseil communautaire sur les

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le



orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur comme prévu à l'article L 2121-8 du CGCT.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a créé, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Ces nouvelles dispositions imposent de présenter à l'organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Pour les établissements publics de + de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, ce rapport doit également présenter la structure des effectifs et des éléments sur la rémunération.

La loi de programmation des finances publiques du 23 janvier 2018 contient également de nouvelles règles relatives au débat d'orientation budgétaire. Chaque collectivité présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel.

Le Conseil communautaire prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 présenté en annexe, qui a donné lieu à débat.

Mayenne, le 18 janvier 2024

Le secrétaire de séance,

**Hubert GUERAULT** 

Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-DE

# RAPPORT d'Orientations Budgetaires 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JANVIER 2024

# Rapport d'Orientations budgétaires 2024 Sommaire

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

hliá la

3 LUVV

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-DI

#### I. La situation de Mayenne Communauté

- A La situation budgétaire 2023
- B La situation de Mayenne Communauté par rapport aux autres CC du département
- C La dette consolidée de Mayenne Communauté
- D La pacte financier et fiscal solidaire 2021-2026

#### **II. Prospective**

- A Le contexte national
- B Les orientations budgétaires de la collectivité
  - Les recettes prévisionnelles
  - Les informations relatives aux dépenses de personnel
  - Les autres dépenses prévisionnelles
  - Les épargnes brutes et nettes
- C Le Programme Pluriannuel d'Investissement
- D Le profil d'extinction de la dette

#### **III.** Les budgets annexes



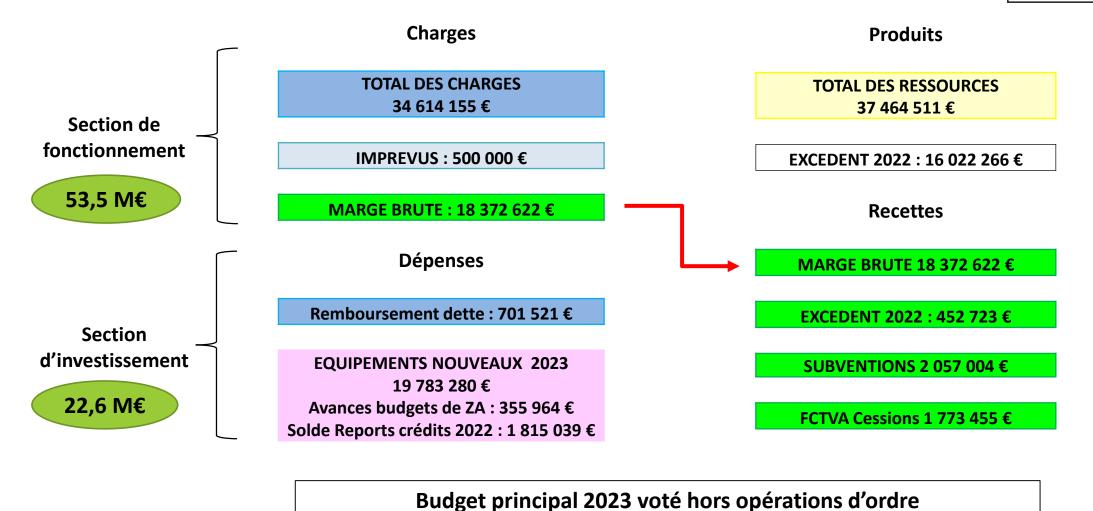
# La situation budgétaire 2023 – Le budget prin

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

5

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-DE



# Mayenne Communauté et les autres CC du Dépar

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-D

Mise en perspective à partir de données consolidées de 2022 (source DGCL) :

Intercos 53	POP DGF	DGF/hab	CAF nette/hab	Dette/hab	délai désendette ment	Dépenses investissem ent hors empt/hab		CAF brute/RRF
CC Pays de Craon	29444	54	130	785	4,01	278	196	23%
CC Pays Château Gontier	31265	78	178	654	2,74	349	239	25%
CC Coevrons	27737	58	54	451	3,58	360	126	13%
CC Mayenne Communauté	37991	63	76	242	2,57	106	94	12%
CC l'Ernée	21236	43	87	693	4,62	198	150	24%
CC Bocage Mayennais	19092	46	36	669	7,04	124	95	18%
CC Mont des Avaloirs	16230	59	51	904	7,29	181	124	17%
CC Meslay Grez	14108	43	98	579	3,69	100	157	22%
CA Laval Agglomération	118757	95	111	606	3,26	247	186	21%
TOTAL	315860							
Moyenn	e Intercos 53	60	91	620	4,31	216	152	19%
Moyenne 0	C hors Agglo	56	89	622	4,44	212	148	19%

- Un délai de désendettement faible pour Château-Gontier et Mayenne Communauté (2,6 années).
- Le taux d'épargne brute de Mayenne Communauté ressort à 12%, niveau satisfaisant (entre 8 et 15%)

# Mayenne Communauté et les autres CC du Dépar

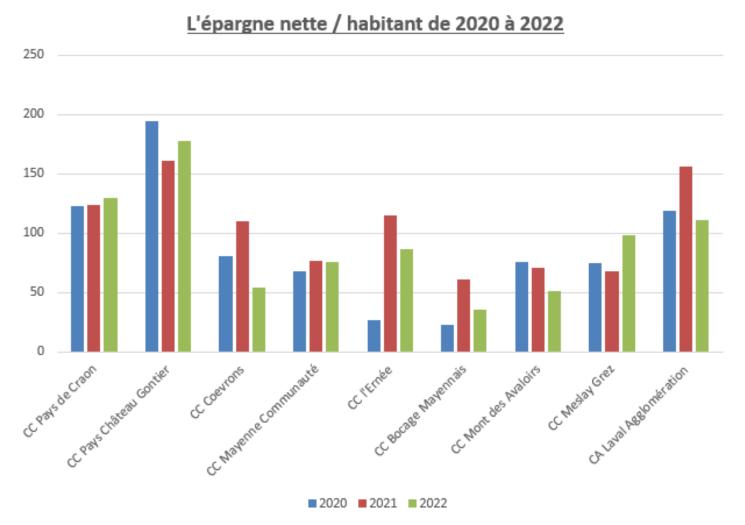
Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-

Mise en perspective à partir de données consolidées de 2020 (source DGCL) : l'évolution de l'épargne nette de 2020 à 2022



Mayenne Communauté stabilise son niveau d'épargne nette (77€/ hab en 2021; 76€/hab en 2022)

# La dette de Mayenne Communauté au 31/12/

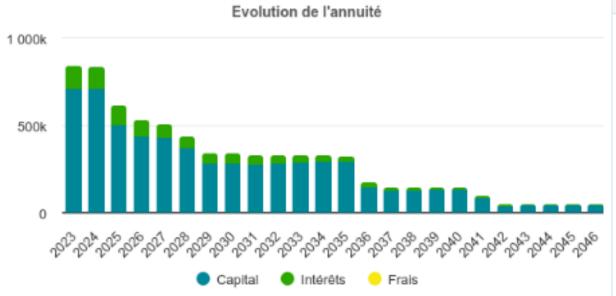
Envoyé en préfecture le 22/01/2024

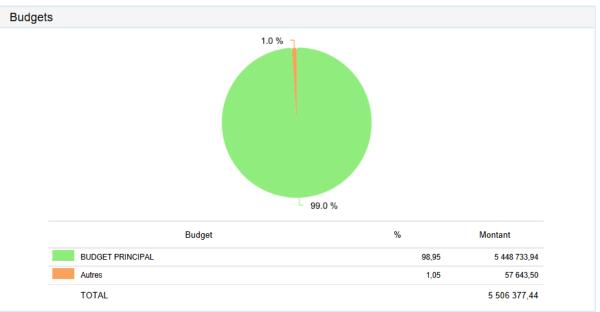
Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le ID : 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-DE

Dette consolidée (tous budgets) au 31/12/2023 = 5 506 377 €

	Fixes	Variables	Structurés	Total
Encours	3 989 060,17	1 098 174,27	419 143,00	5 506 377,44
%	72,44%	19,94%	7,61%	100%
Durée de vie moyenne	6 ans, 7 mois	9 ans, 10 mois	2 ans, 7 mois	6 ans, 11 mois
Duration	6 ans, 3 mois	7 ans, 8 mois	2 ans, 6 mois	6 ans, 3 mois
Nombre d'emprunts	12	6	1	19
Taux actuariel	2,05%	3,11%	3,84%	2,40%





## La dette de Mayenne Communauté au 31/12/

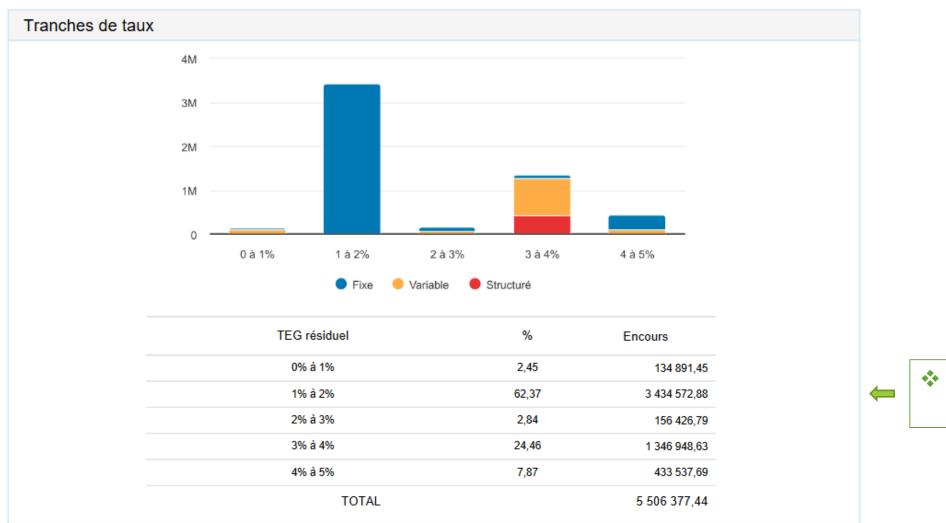
Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-DE

**La dette propre consolidée** (budget principal; budget déchets ménagers; budget prestations) au 31/12/2023 = 5 506 377 €



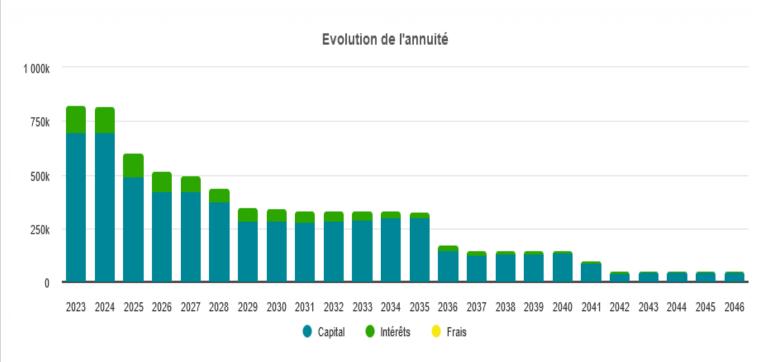
Très majoritairement des taux faibles

# Le profil d'extinction de la dette <u>actuelle</u> du budge Envoyé en préfecture le 22/01/2024 Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-DE

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Amort.
2024	5 448 733,94	821 079,54	123 303,42	697 776,12
2025	4 750 957,82	601 915,58	109 291,89	492 623,69
2026	4 258 334,13	519 541,92	96 377,78	423 164,14
2027	3 835 169,99	496 544,73	75 449,61	421 095,12
2028	3 414 074,87	441 004,91	67 441,57	373 563,34
2029	3 040 511,53	347 311,08	61 422,62	285 888,46
2030	2 754 623,07	344 256,92	56 770,67	287 486,25
2031	2 467 136,82	334 238,68	51 970,07	282 268,61
2032	2 184 868,21	334 245,34	46 440,23	287 805,11
2033	1 897 063,10	334 251,44	40 744,81	293 506,63
2034	1 603 556,47	334 578,74	35 473,27	299 105,47
2035	1 304 451,00	329 033,06	30 012,94	299 020,12
2036	1 005 430,88	175 382,42	25 149,56	150 232,86
2037	855 198,02	150 581,97	22 244,89	128 337,08
2038	726 860,94	150 581,97	19 326,57	131 255,40
2039	595 605,54	150 581,97	16 332,97	134 249,00
2040	461 356,54	150 581,97	13 261,89	137 320,08
2041	324 036,46	101 175,51	10 218,57	90 956,94
2042	233 079,52	51 622,77	8 157,78	43 464,99
2043	189 614,53	51 500,28	6 446,89	45 053,39
2044	144 561,14	51 500,28	4 915,08	46 585,20
2045	97 975,94	51 500,28	3 331,18	48 169,10
2046	49 806,84	51 500,27	1 693,43	49 806,84



### La dette garantie de Mayenne Communauté au 31

Envoyé en préfecture le 22/01/2024 Reçu en préfecture le 22/01/2024 Publié le

La dette garantie au 31/12/2023 = 902 531,39 € auprès d'un seul bénéficiaire, la SEM Laval Mayenne Aménagements sur 2 emprunts.

Désignation du bénéficiaire	Année initiale	Objet emprunt garanti	Organisme prêteur	Montant initial garanti	Capital restant dû au	Durée résiduelle	Туре	Taux %
LMA	2018	VEFA pole santé pluri disciplinaire	Crédit coopératif	1 550 000,00 €	520 088,27€	9,5	fixe	1,25%
LMA	2017	VEFA pole santé pluri disciplinaire	Crédit mutuel	1 100 000,00€	382 443,12 €	10	fixe	1,75%
				2 650 000,00€	902 531,39 €			

# Rapport d'Orientations budgétaires 2024 Sommaire

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

le



ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-DB

#### I. La situation de Mayenne Communauté

- A La situation budgétaire 2023
- B Mayenne Communauté par rapport aux autres CC du département
- C La dette consolidée de Mayenne Communauté
- D La pacte financier et fiscal solidaire 2021-2026

#### **II. Prospective**

- A Le contexte national
- B Les orientations budgétaires de la collectivité
  - Les recettes prévisionnelles
  - Les informations relatives aux dépenses de personnel
  - Les autres dépenses prévisionnelles
  - Les épargnes brutes et nettes
- C Le Programme Pluriannuel d'Investissement

#### III. Les budgets annexes



- « une nouvelle solidarité amplifiée, durable et visible » par 4 leviers :
  - Le levier organisationnel avec les contractualisations avec la Région (CTR), le Département (Contrat territorial Départemental) et l'État (Contrat de Relance et de Transition Ecologique).
  - Le levier transfert de charges avec la fixation des attributions de compensation via la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
    - √ 2022 : Transfert de l'Autorité Organisatrice de Mobilité
    - 2022: Extension jeunesse
    - √ 2023 : Extension santé : les locaux de l'IRSA
    - ✓ 2024 : Contingent SDIS pour les communes ex CCPM et ...
  - Le levier fiscal via une péréquation horizontale (source d'abondement pour les fonds de concours)
    - Reversement de 75% de la taxe aménagement perçues par les communes au titre des ZA (142 489 € en 2023 sur les périodes 2019/2021).
    - ✓ Reversement de 80% taxe foncière sur le bâti des établissements industriels par les communes disposant de ZA (56 566 € en 2023)
    - ✓ Réaffectation de 30% d'IFER éoliennes par Mayenne Communauté aux communes d'implantation
    - Réaffectation de 10% d'IFER éoliennes par Mayenne Communauté pour abonder l'enveloppe fonds de concours thématiques.

Envoyé en préfecture le 22/01/2024 Reçu en préfecture le 22/01/2024

ID : 053 200055997 20240119 CC19012024 02 F

#### <u>Le levier péréquation et solidarité</u>

- ✓ La Dotation de Solidarité Communautaire avec une enveloppe plancher de 300 000 € indexée sur le <u>taux d'épargne brute</u> constaté l'année n-1. Si taux > à 10% alors DSC majorée (écart supérieur de 10% du taux x produits de fonctionnement réels) x 50%.
- ✓ Des versements de 589 800 € en 2021; 641 782 € en 2022 et 301 343 € en 2023.

	Libellé tiers	2021	2022	2023
ALEXAIN		18 384,00	19 632,00	9 327,00
ARON		20 447,00	22 420,00	10 709,00
LA BAZOGE MONTPINCON		17 701,00	18 778,00	9 173,00
BELGEARD		17 621,00	18 677,00	8 727,00
CHAMPEON		15 501,00	16 656,00	7 908,00
LA CHAPELLE AU RIBOUL		17 209,00	18 398,00	8 792,00
CHARCHIGNE		11 881,00	12 783,00	6 036,00
COMMER		19 974,00	23 178,00	11 155,00
CONTEST		17 411,00	18 380,00	8 809,00
GRAZAY		16 117,00	17 291,00	8 210,00
LA HAIE TRAVERSAINE		14 474,00	15 405,00	7 202,00
HARDANGES		7 573,00	7 985,00	3 769,00
LE HORPS		18 790,00	19 951,00	9 344,00
LE HOUSSEAU BRETIGNOLLES		11 313,00	11 850,00	5 585,00
JUBLAINS		16 193,00	17 721,00	8 473,00

#### Le levier péréquation et solidarité

La **Dotation de Solidarité Communautaire** avec une enveloppe plancher de 300 000 € indexée sur le taux d'épargne brute constaté l'année n-1. Si taux > à 10% alors DSC majorée (écart supérieur de 10% du taux x produits de fonctionnement réels) x 50%.

	Libellé tiers	2021	2022	2023
LASSAY LES CHATEAUX		31 929,00	34 006,00	13 219,00
MARCILLE LA VILLE		16 587,00	17 429,00	8 161,00
MARTIGNE SUR MAYENNE		20 045,00	22 259,00	10 709,00
MAYENNE		88 551,00	96 836,00	45 837,00
MONTREUIL POULAY		10 627,00	11 276,00	5 300,00
MOULAY		14 252,00	15 398,00	7 403,00
PARIGNE S/BRAYE		10 593,00	11 251,00	5 328,00
PLACE		12 659,00	17 075,00	8 088,00
RENNES EN GRENOUILLES		10 130,00	10 716,00	4 995,00
LE RIBAY		18 074,00	19 340,00	9 173,00
SACE		17 471,00	18 576,00	8 794,00
SAINT BAUDELLE		16 609,00	18 078,00	8 693,00
SAINT FRAIMBAULT		18 262,00	19 568,00	9 258,00
SAINT GEORGES BUTTAVENT		17 369,00	21 888,00	10 270,00
SAINT GERMAIN D'ANXURE		16 655,00	17 585,00	8 177,00
SAINT JULIEN DU TERROUX		6 871,00	7 390,00	3 429,00
COMMUNE SAINTE MARIE DU E	BOIS	10 990,00	11 667,00	5 535,00
THUBOEUF		11 537,00	12 339,00	5 755,00
		589 800,00€	641 782,00€	301 343,00€

- « une nouvelle solidarité amplifiée, durable et visible » :
  - Le levier péréquation et solidarité
    - ✓ Les fonds de concours classiques avec une enveloppe plancher de 3 000 000 € pour la durée du mandat.
    - Un versement de 442 610 € en 2023 à 8 communes membres.

	Population INSEE (fiche DGF 2020)	coeff % pop / pop totale	оптогорро	Fonds de concours versé en 2023	Objet du fonds de concours
ALEXAIN	610	1,61%	48 207		
ARON	1 852	4,88%	146 361		
LA BAZOGE	1 042	2,74%	82 348		
BELGEARD	624	1,64%	49 314		
CHAMPEON	591	1,56%	46 706		
LA CHAPELLE	511	1,35%	40 384		
CHARCHIGNE	487	1,28%	38 487		
COMMER	1 227	3,23%	96 968		
CONTEST	873	2,30%	68 992		
GRAZAY	633	1,67%	50 025	50 025 €	construction de 2 logements locatifs
LA HAIE	485	1,28%	38 329		
HARDANGES	204	0,54%	16 122		
LE HORPS	764	2,01%	60 378	60 378 €	Rénovation extension de la salle des fêtes
LE HOUSSEAU	248	0,65%	19 599		
JUBLAINS	750	1,98%	59 271		

- « une nouvelle solidarité amplifiée, durable et visible » :
  - Le levier péréquation et solidarité
    - ✓ Les **fonds de concours classiques** avec une enveloppe plancher de 3 000 000 € pour la durée du mandat.
    - Un versement de **442 610 € en 2023** à **8** communes membres pour un taux de réalisation de 14,8%
    - Un reste à verser de **2 557 390 €** d'ici 2026.

	Population INSEE (fiche DGF 2020)	coeff % pop / pop totale	Répartition enveloppe fonds de concours "classiques"	Fonds de concours versé en 2023	Objet du fonds de concours
LASSAY	2 315	6,10%	182 951		
MARCILLÉ	822	2,17%	64 961	64 961 €	Divers travaux + agrandissement réhabilitation de la mairie
MARTIGNE	1 881	4,96%	148 653		
MAYENNE	13 551	35,70%	1 070 915		
MONTREUIL	382	1,01%	30 189		
MOULAY	980	2,58%	77 448		
PARIGNE	865	2,28%	68 360		
PLACE	348	0,92%	27 502	27 502 €	construction de 2 logements locatifs
RENNES EN G	109	0,29%	68 360		
LE RIBAY	470	1,24%	37 143	37 143 €	Aire de jeux et réhabilitation extension école publique
SACE	507	1,34%	40 067		
SAINT BAUDELLE	1 162	3,06%	91 831		
ST FRAIMBAULT DE PRIERES	1 027	2,71%	81 162	54 107 €	Construction d'une salle de motricité
SAINT GEORGES	1 482	3,90%	117 120	117 120 €	Finalisation du complexe Guinefolle
SAINT GERMAIN D'ANXURE	397	1,05%	31 374	31 374€	Aménagement du bourg
SAINT JULIEN	244	0,64%	19 283		
SAINTE MARIE	221	0,58%	17 465		
THUBOEUF	297	0,78%	23 471		
TOTAL	37 961	100,00%	3 000 000	442 610 €	

# Rapport d'Orientations budgétaires 2024

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

5-1

3 LU~~

Sommaire

#### I. La situation de Mayenne Communauté

- A La situation budgétaire 2023
- B Mayenne Communauté par rapport aux autres CC du département
- C La dette consolidée de Mayenne Communauté
- D La pacte financier et fiscal solidaire 2021-2026

#### **II. Prospective**



- B Les orientations budgétaires de la collectivité
  - Les recettes prévisionnelles
  - Les informations relatives aux dépenses de personnel
  - Les dépenses prévisionnelles
  - Les épargnes brutes et nettes
- C Le Programme Pluriannuel d'Investissement

#### III. Les budgets annexes



Envoyé en préfecture le 22/01/2024

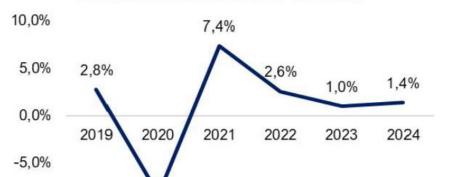
Reçu en préfecture le 22/01/2024

é le

- Le projet de loi de finances 2024 est marqué par la **lutte contre l'inflation** et la **baisse du déficit public** dans un fort contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêts.
- ❖ Après une forte croissance du PIB en 2021 avec la levée progressive des restrictions sanitaires, le PIB connaît une évolution annuelle à la baisse.
- ❖ Le PLF 2024 est fondé sur des hypothèses économiques optimistes : + 1,4% de croissance en 2024 (1% en 2023),

-10,0%

❖ Pour 2024, le PLF prévoit une inflation de +2,6 %.



-8.4%

Evolution annuelle du PIB en valeur

### Le contexte national : la loi de programmation des Finances Publiques

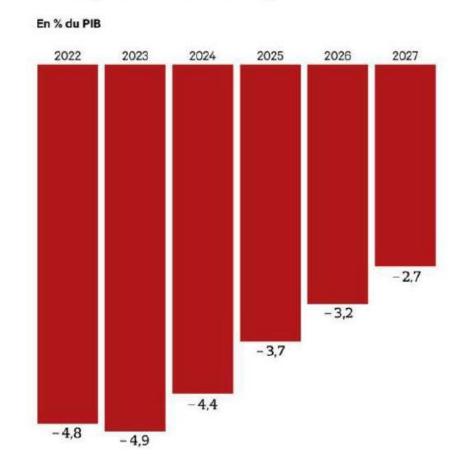
Envoyé en préfecture le 22/01/2024
Reçu en préfecture le 22/01/2024
Publié le

- Adoptée le 29/9 dernier sans vote (article 49-3 de la Constitution) avec pour objectifs principaux :
  - Ramener le déficit public sous la barre des 3% d'ici 5 ans,
  - Stabiliser la dette publique : 110% du PIB entre 2024 et 2027

#### Pour atteindre ces objectifs :

- Limitation du montant maximal de l'ensemble des concours Financiers de l'État aux collectivités locales
- Diminution de l'impact environnemental du budget de l'État en déduisant de 30% le ratio entre les dépenses défavorables et les dépenses dont l'impact est favorable et mixte sur l'environnement.
- Prolongation de l'objectif indicatif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales afin de les « associer à la maîtrise des finances publiques tout en renforçant leur capacité d'investissement ». Pas de dispositif contraignant .

#### La trajectoire de déficit public



Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

e le

053-200055887-20240118-CC18012024 02-DE

#### Une baisse de la dépense publique et du déficit public

Avec le « quoi qu'il en coute » des années 2020 et 2021, le niveau des dépenses publiques avait fortement augmenté. En 2023, la dépense publique en pourcentage du PIB continue sa baisse progressive.

Cependant malgré la baisse, les prévisions pour 2024 ne prévoient pas un retour au niveau d'avant crise.



Envoyé en préfecture le 22/01/202

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

\_\_\_\_\_

#### **❖** Le verdissement du budget

Le budget prévoit une augmentation de 10 milliards d'€ par rapport à 2023 pour renforcer les initiatives liées à la transition écologique en matière de :

- préservation des ressources naturelles,
- rénovation des bâtiments,
- efficacité énergétique,
- transports durables,
- réduction des émissions industrielles.
- ❖ Généralisation du budget vert à toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants (à compter du CA 2024 Annexe « Impact du budget pour la transition écologique »)
- L'investissement dans l'éducation

L'objectif est de revaloriser les métiers de l'enseignement et d'augmenter le budget de l'Education nationale : + 3,9 milliards d'euros (hausse de 6,5% par rapport à l'année 2023).

#### La réduction de la fiscalité

Poursuite de la politique de réduction de la fiscalité avec la suppression de la CVAE à hauteur d'1 milliard d'euros dès 2024; Cette suppression vise à permettre d'accroître la compétitivité des entreprises françaises.

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

5°L0≪

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024 02-DE

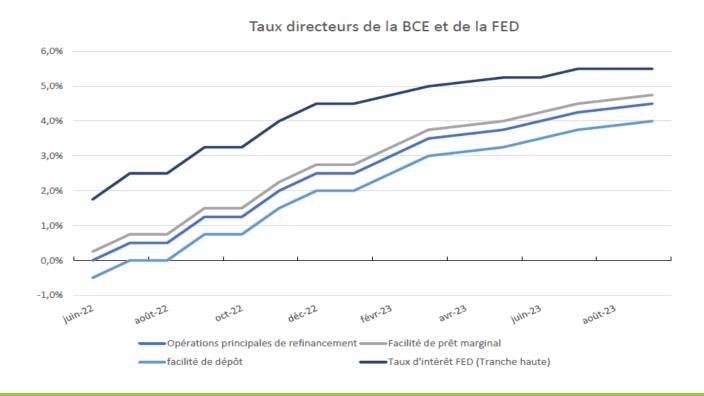
#### **❖** Les taux directeurs

Novembre 2023 : la FED et la BCE maintiennent leurs taux pour la première fois (4% pour la BCE et 5,25% pour la FED), L'outil Fedwatch anticipe une première baisse pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2024

Détente observée sur les taux long termes

Niveau d'inflation en baisse

Discours rassurants des banquiers centraux



Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/202

ublié le

5°L0~



### En direction des ménages :

#### **❖** La lutte contre l'inflation

Proposition de mise en place d'une indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation par une revalorisation des tranches du barème de l'impôt sur le revenu. Cette indexation a pour but de préserver le pouvoir d'achat des Français, pour un coût estimé à 6,1 milliards d'€.

- Création de nouveaux outils de lutte contre la fraude fiscale
- ❖ Aménagement de la fiscalité du logement : prorogation du prêt à taux zéro au 31/12/2027, exonération de TFPB pour les logements anciens faisant l'objet de travaux permettant d'améliorer leur performance énergétique, soutien aux investisseurs dans le logement locatif
- ❖ Prolongation temporaire du bouclier tarifaire sur l'électricité. Il permet au gouvernement de fixer un plafond d'évolution des tarifs réglementés. Ce dispositif a permis de limiter à 15% TTC et 10% TTC l'augmentation des tarifs de février et août 2023.

# Le contexte national : Le PLF 2024 – Les disposition

Envoyé en préfecture le 22/01/2024 Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-D



### En direction des entreprises :

- ❖ Etalement de la suppression de la CVAE jusqu'en 2027.
- ❖ Le PLF 2024 prévoit une suppression progressive sur la période 2024-2027 pour les 50% de CVAE restante. Cette diminution se traduira de manière linéaire chaque année : baisse du taux d'un quart par an pour toutes les tranches
  - Taux 2022: 0,75% (pour les tranches maximales)
     Taux 2023: 0,375% (-50% par rapport à 2022)
     Taux 2024: toutes les tranches voient leurs taux réduits d'1/4 par rapport à 2023
     Taux 2025: toutes les tranches voient leurs taux réduits d'1/4 par rapport à 2024
     Taux 2026: toutes les tranches voient leurs taux réduits d'1/4 par rapport à 2025
- ❖ Le PLF vient supprimer la cotisation minimum sur la valeur ajouté des entreprises lorsque son montant annuel n'excède pas 63€. Avec cette disposition, en 2024, environ 300 000 entreprises ne seront plus redevables de la CVAE.
- ❖ Article 27 : il exonère de taxe sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises les **mâts des éoliennes** (béton et métallique)
- ❖ Exonération de foncier bâti de 15 ans des logements locatifs sociaux faisant l'objet de travaux de rénovation lourde pour les adapter au changement climatique (âgés d'au moins 40 ans, classés F ou G avant les travaux, classés A ou B après les travaux, demande d'agrément avant le31/12/2026).

### Le contexte national : la loi de programmation des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-DE



### En direction des collectivités :

- Article 16 : il actualise l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales pour tenir compte de l'évolution des hypothèses d'inflation :
  - Les collectivités locales doivent participer au **redressement des comptes publics** à travers une **limitation de l'augmentation de leurs dépenses**, équivalente à l'inflation -0,5%, soit un effort annuel en volume de 0,5%.

Collectivités territoriales et groupement à fiscalité propre	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	3,8	2,5	1,6	1,3	1,3

- Plafonnement de l'augmentation de la dotation d'intercommunalité (1 des 2 composante de la DGF) porté à 20% au lieu de 10%
- ❖ Modification des indicateurs financiers suite à la suppression de la CVAE
  - Le calcul du potentiel fiscal n'intègre plus le produit de CVAE suite à sa suppression. Le produit de CVAE est remplacé par le produit de fraction de TVA de compensation (part forfaitaire + par dynamique).
  - Le calcul **Coefficient d'Intégration Fiscal** (CIF) n'intègre plus le produit de CVAE. Il est remplacé par le produit de fraction de TVA de compensation.

### Le contexte national : Le PLF 2024 – la Dotation Globale de Fonction

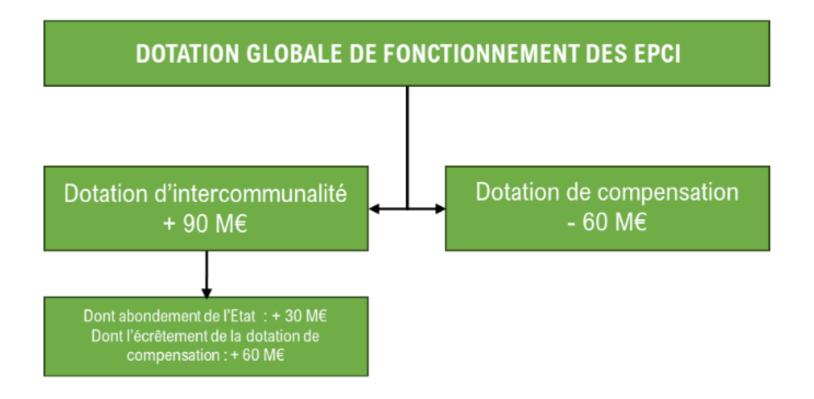
Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-DF

- ❖ Pour les EPCI les 2 composantes de la DGF sont :
  - La dotation de compensation : mise en place pour compenser la suppression de la taxe professionnelle; Son enveloppe baisse de - 60M€.
  - La **dotation d'intercommunalité** : la composante de péréquation sur le revenu de ses habitants, le potentiel fiscal et le coefficient d'intégration fiscale (CIF). En 2024, l'enveloppe de cette dernière dotation augmente de **+90M** €.



### Le contexte national : Le PLF 2024 – **Autres mesures**

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

ublié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-DI

♣ Augmentation de l'enveloppe du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée résultante de la réintégration dans l'assiette de l'aménagement des terrains dont le coût est estimé à 250M€ pour une année pleine.

L'enveloppe pour la dotation pour les titres sécurisés est augmentée de +47,6M€,

❖ Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires est reporté jusqu'en 2025.

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

# Rapport d'Orientations budgétaires 202 Sommaire

#### I. Historique

- A La situation budgétaire 2023
- B Le pacte financier et fiscal solidaire 2021-2026

#### II. Prospective

- A Le Contexte national
- B Les orientations budgétaires de la collectivité
  - Les recettes prévisionnelles
  - Les informations relatives aux dépenses de personnel
  - Les dépenses prévisionnelles
  - Les épargne brutes et nettes
- C Le Programme Pluriannuel d'Investissement

#### III. Les budgets annexes



# Les orientations budgétaires de la collectivit

💠 Le mot d'ordre de la lettre de cadrage du budget 2024 : faire preuve de prudence dans la construction bud કુર્લ્યકો re par

- La **Maîtrise** des crédits de fonctionnement dont la masse salariale ; « il est de la responsabilité de tous de contenir l'évolution de la masse salariale ».
- Pour les crédits d'investissements :
  - ✓ une approche vertueuse orientée vers l'utilisation des matériaux biosourcés dans les projets de construction et de rénovation :
  - ✓ la priorité à la sécurité des biens et des personnes .
  - ✓ Une **veille sur le taux de réalisation** pour ne pas mobiliser des crédits inutilement.
- Les principales évolutions du budget 2024 concernent :
  - Culture et jeunesse : démarrage des travaux de Lassay ; poursuite de l'étude spectacle vivant ; déménagement des espaces musique et ludothèque au Grand Nord ; reprise des fréquentations aux niveaux de 2019
  - Jeunesse: ouverture d'une structure jeunesse à Mayenne (sept 2024)
  - **Tourisme**: le soutien à l'EPIC
  - **Environnement** : Le démarrage de l'action « bio diversité » via le contrat nature
  - Accompagnement à la pris de compétence eau et assainissement en 2026
  - Mobilité: mises en place de la location de vélos électriques et de l'auto partage
  - Habitat : évaluation renouvellement du PLH
  - Santé: locations de nouveaux espaces au pôle de Mayenne; étude pour mieux comprendre la situation des populations éloignées du soin ; la maison des internes
  - **Alimentation restauration**: étude sur la restauration collective
  - Fin de l'interface financière du SDIS pour les 20 communes ex CCPM intégration dans les AC comme les communes de l'ex CCHL.
  - **Coopération :** suite opérationnelle de l'adoption de la feuille de route stratégique

# Rapport d'Orientations budgétaires 2024 Publié le Dis 1053-2 Sommaire

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

#### I. La situation de Mayenne Communauté

- A La situation budgétaire 2023
- B Mayenne Communauté par rapport aux autres CC du département
- C La dette consolidée de Mayenne Communauté
- D La pacte financier et fiscal solidaire 2021-2026

#### **II. Prospective**

- A Le contexte national
- B Les orientations budgétaires de la collectivité
  - Les recettes prévisionnelles
  - Les informations relatives aux dépenses de personnel
  - Les autres dépenses prévisionnelles
  - Les épargnes brutes et nettes
- C Le Programme Pluriannuel d'Investissement

#### III. Les budgets annexes



# Les orientations budgétaires de la collectivité : les

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID : 053-200055887-20240118-CC18012024 02-DE

#### La fiscalité

• L'évolution des bases d'imposition des locaux d'habitation de 2024 (+3,9%) à 2027 (de 3% à 2%)



- Coefficient adossé à l'évolution de l'inflation sur l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre n-1 et le mois de novembre n-2.
- Pour 2024 : **3,9%**
- Puis 3% en 2025 et 2026 et
  2% en 2027.

# Les orientations budgétaires de la collectivité : les

Envoyé en préfecture le 22/01/2024 Reçu en préfecture le 22/01/2024 Publié le

| ID : 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-[

#### La fiscalité

- L'évolution des bases d'imposition avec :
  - √ la variation adossée à l'inflation et,
  - √ la moyenne de la variation physique constatée depuis 2021.

		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
		état 1386 RC	état 1386 RC	état 1386 RC	Prévisionnel		Prospective		
	TH résidences secondaires	2 677 490	2 563 332	3 241 065	3 367 467	3 468 491	3 537 861	3 608 618	
			-4,3%	26,4%	3,90%	3,00%	2,00%	2,00%	
bases	Foncier bâti	34 654 877	35 955 001	38 274 603	39 776 321	40 976 812	41 801 295	42 642 366	
			3,8%	6,5%	3,92%	3,02%	2,01%	2,01%	
	Foncier Non Bâti	4 037 129	4 181 786	4 497 860	4 683 664	4 832 495	4 934 868	5 039 409	
			3,6%	7,6%	4,13%	3,18%	2,12%	2,12%	

Envoyé en préfecture le 22/01/2024 Reçu en préfecture le 22/01/2024 Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-D

#### & La fiscalité :

- des taux inchangés jusqu'en 2027:
  - ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 12,11%
  - ✓ Taxe sur le foncier bâti 0,63%
  - ✓ Taxe sur le foncier non bâti 4,3%.
- Des **produits** attendus à **899 789 €** en 2024 en progression de **+ 3,82 %** (+ 33 078 €)

		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	TH résidences secondaires	324 244 €	310 490 €	392 493	407 800	420 034	428 435	437 004
produits	Foncier bâti	218 256 €	226 480 €	241 130	250 591	258 154	263 348	268 647
	Foncier Non Bâti	173 596 €	179 817 €	193 408	201 398	207 797	212 199	216 695
	taxe additionnelle	26 570 €	30 284 €	39 680	40 000	40 000	40 000	40 000
	Total 3 taxes	742 666	747 071	866 711	899 789	925 985	943 982	962 345
			0,59%	16,01%	3,82%	2,91%	1,94%	1,95%

 Depuis la suppression de la TH sur les résidences principales en 2021, les EPCI perçoivent une part de TVA nationale

voyé en préfecture le 22/01/2024 çu en préfecture le 22/01/2024 blié le

#### La fiscalité :

- Depuis la suppression de la TH sur les résidences principales en 2021, les EPCI perçoivent une part de TVA nationale.
- Les prévisions INSEE établissent la variation 2023/2024 de TVA à 4,3%.
- Nous tablons pour les années suivantes à une reprise économique avec +5% en 2025 ; et +6% en 2026 et 2027.

2021		2022	2023	2024	2025	2026	2027
Part TVA suite perte THP	4 925 393 €	5 397 264€	5 544 609 €	5 783 027	6 072 179	6 436 509	6 822 700
art 16 LF 2020		9,58%	2,73%	4,3%	5,0%	6,0%	6,0%

Envoyé en préfecture le 22/01/2024 Reçu en préfecture le 22/01/2024 Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-D

#### La fiscalité :

- La Cotisation Foncière des Entreprises
  - ✓ Un taux stable : 25,25%
  - ✓ Depuis 2021 les établissements industriels bénéficient d'une exonération de 50% de leurs bases
  - ✓ Evolution annuelle prévue : 5%/an jusqu'en 2027
  - ✓ Produit 2024 = 3 696 538 € (+5% à + 176 026 €) en référence à la variation attendue des bases des établissements dominants à +5,5%

		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Bases	CFE	12 587 618	13 263 645	13 942 622	14 639 753	15 371 741	16 140 328	16 947 344
			5,4%	5,1%	5,00%	5,0%	5,0%	5,0%
Taux	CFE	25,25%	25,25%	25,25%	25,25%	25,25%	25,25%	25,25%
Produit	CFE	3 172 151	3 341 094	3 520 512	3 696 538	3 881 364	4 075 433	4 279 204

nvoyé en préfecture le 22/01/2024 eçu en préfecture le 22/01/2024 ublié le

#### \* La fiscalité :

La CVAE: supprimée intégralement pour les collectivités depuis 2023, compensée par une fraction de TVA
 ✓ 2024 = 2 601 766 €; évolution identique à celle de la part TVA suite à la perte de la THRP (+4,3% soit + 107 264 €)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
CVAE	2 403 288	2 269 444	-	-	-	-	-
		-5,57%					
Part TVA suite po	erte CVAE		2 494 502	2 601 766	2 731 854	2 895 765	3 069 511
art 55 LF 2023				4,30%	5,00%	6,00%	6,00%

• Les IFER: 555 151 € en 2024 (+3,9%) puis 3% en 2025; 2% en 2026 et 2% en 2027 (identique à l'IPCH retenu)

• La TASCOM: 701 412 € en 2024 (+2%) puis 3% en 2025; 4% en 2026 et 4% en 2027

Le FNGIR : 1 517 254 € de 2024 à 2027

• Le FPIC: 372 000 € de 2024 à 2027 (montant stabilisé au niveau national)

• Le Versement mobilité : 580 000 € / an jusqu'en 2027

• La taxe de séjour : 35 000 €/ an jusqu'en 2027. Sera reversée à l'EPIC à compter de 2024

nvoyé en préfecture le 22/01/2024 eçu en préfecture le 22/01/2024 ublié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-D

### La DGF : 2 composantes pour les intercommunalités

- La dotation d'intercommunalité
  - √ + 20%/an jusqu'en 2027 pour atteindre la dotation spontanée
- La dotation de compensation sert de variable d'ajustement à l'enveloppe normée
   ✓ 2%/an jusqu'en 2027
- 2024 = + 21 201 € sur la DGF totale

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dotation d'intercommunalité	261 162	287 278	315 885	379 062	454 874	545 849	655 019
		10,00%	9,96%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%
Dotation de compensation	2 158 405	2 111 059	2 098 803	2 056 827	2 015 690	1 975 377	1 935 869
Dotation de compensation	2 158 405	2 111 059 -2,2%	2 098 803 -0,6%	2 056 827 -2,0%	2 015 690 -2,0%	1 975 377 -2,0%	1 935 869 -2,0%
Dotation de compensation	2 158 405						
Dotation de compensation  DGF Totale	2 158 405 2 419 567						

nvoyé en préfecture le 22/01/2024 eçu en préfecture le 22/01/2024 ublié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024 02-D

#### Recettes de fonctionnement 2023 – 35,5 M€

- **❖** Fiscalité 2023 = 16 206 000 €
  - ✓ Suppression CVAE compensée par part
     TVA nationale à 2 494 502 €
- **❖** Dotations participations = 5 923 000 €
  - ✓ DGF à 2 414 700 €
- **❖** Produits des services = 11 814 200 €
  - ✓ Rbst Ville de Mayenne à 9 302 952 €
- **❖**Revenus des immeubles et autres = 1 378 100 €
  - ✓ Rbst SDIS ex CCPM à 883 707 €
  - ✓ Nouveaux loyers Luminess 30 000 €
- **❖** Atténuations de charges = 178 500 €
- **❖**Recettes exceptionnelles = 17 400 €

#### Recettes de fonctionnement 2024 - 2027

- **❖ Fiscalité 2024 = 16 837 417 €** puis + 4% en 2025;+ 4,4% en 2026 et + 4,5% en 2027
  - ✓ Attribution de Compensation reçue de 95 481 € de 2024 à 2026 (com. Ex CCPM pour contingent SDIS)
- **❖** Dotations participations 2024 = 5 957 700 €
  - ✓ DGF à 2 435 889 € puis +20%/an sur dot. d'interco et -2%/an sur dot. de compensation
- **Produits des services 2024 = 12 416 404 €** puis +1,9%/an
  - ✓ Rbst Ville de Mayenne à 9 192 860 €
- **Revenus des immeubles 2024 et autres = 474 900 €** puis 0,7%/an
  - ✓ Fin interface financière SDIS au 01/01/2024
  - ✓ Fin loyers La Poste
- **Atténuations de charges 2024 =191 400 €** puis 195K€/an
- **Recettes exceptionnelles = 3 000 €/an** jusqu'en 2027

### Les orientations budgétaires de la collectivité : les Publié le Pu



	Réalisé N-3	Réalisé N-2	Simulë		Pro		
en K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Impôts et taxes	14 518	15 309	16 207	16 837	17 504	18 285	19 108
dont fiscalité locale (THRS,TFB,TFNB, CFE,	E 204	E 7E0	6 111	E 160	6 717	6.060	7 2 2 2
TASCOM, IFER,VM, taxe de séjour)	5 <b>294</b>	<i>5 750</i>	6 222	6 468	6 717	6 969	7 233
Dont CVAE	2 403	2 269					
dont Attribution de Compensation reversée				<i>9</i> 5	<i>9</i> 5	<i>9</i> 5	<u>9</u> 5
dont TVA compensée pour CVAE et THRP	4 925	5 397	8 039	<b>8 38</b> 5	8 804	9 332	9 892
dont FNGIR et FPIC	1 896	1 893	1 889	1 889	1 889	1 889	1 889
Dotations et participations	5 519	5 793	5 923	5 989	6 013	6 089	6 210
dont DGF	2 420	2 398	2 415	2 436	2 471	2 521	2 591
Dont compensations fiscales	1 508	1 557	1 651	1 690	1 <b>739</b>	1 789	1 841
dont DCRTP	834	834	834	834	834	834	834
Produits des services	10 892	11 898	11 814	12 416	12 657	12 901	13 152
Produits de gestion	1 181	1 337	1 398	475	478	481	484
Atténuations de charges	389	204	178	191	195	195	195
Produits de fonctionnement courant	32 499	34 541	35 521	35 909	36 848	37 951	39 151
variation annuelle en K€		2 042	980	389	938	1 104	1 199

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

D: 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-[

### Les orientations budgétaires de la collectivité : les rec



# Rapport d'Orientations budgétaires 2024 De 10:0534 Sommaire

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

5°L

) : 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-DI

#### I. La situation de Mayenne Communauté

- A La situation budgétaire 2023
- B Mayenne Communauté par rapport aux autres CC du département
- C La dette consolidée de Mayenne Communauté
- D La pacte financier et fiscal solidaire 2021-2026

#### **II. Prospective**

- A Le contexte national
- B Les orientations budgétaires de la collectivité
  - Les recettes prévisionnelles
  - Les informations relatives aux dépenses de personnel
  - Les autres dépenses prévisionnelles
  - Les épargnes brutes et nettes
- C Le Programme Pluriannuel d'Investissement

#### **III.** Les budgets annexes



Envoyé en préfecture le 22/01/202

Reçu en préfecture le 22/01/2024

é le

D: 053-200055887-20240118-CC18012024 02-D

- ❖ Un budget 2023 (chapitre 012) ouvert à 18 303 644 €, un réalisé 2023 à 17 860 000 € (taux de réalisation à 98%)
- ❖ 2023 a été marqué par des éléments conjoncturels et structurels

#### • <u>Éléments conjoncturels</u>:

- ✓ Double évolution des grilles des agents de catégorie C et B en mai et juillet 2023 visant à relever l'indice minimum de paie,
- ✓ Revalorisation de la valeur du point d'indice de 1,5% à compter de juillet 2023 (estimé à 133 600 € pour 6 mois),
- ✓ Triple revalorisation du SMIC en janvier, mai et août 2023,
- ✓ Maintien du versement de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) pour 26 000 € alors qu'il avait été un temps envisagé que cette indemnité soit supprimée.

#### • <u>Éléments structurels</u>:

- ✓ Poursuite de la politique de titularisation d'agents contractuels (5 agents d'animation périscolaire)
- ✓ Nomination de 19 agents au titre de la campagne d'avancements de grade et de promotion interne (impact budgétaire estimé à 2 600 € pour l'année 2023)
- ✓ Le turnover, les postes provisionnés et non lancés, les jours de grève sont autant d'éléments ayant contribué à atténuer les progressions de charges citées.

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

ecu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

5<sup>2</sup>LO

#### Présentation globale du budget primitif 2024 :

DÉPENSES					
Mayenne Communauté	18 880 420 €				
Dont GUP Ville de Mayenne (montant net)	9 192 800€				
Dont impact en année pleine courant 2024 des décisions prises 2023	326 800 €				
Dont impact de la revalorisation du point d'indice en année pleine (+ 6 mois)	267 200 €				
Dont impact des reports des recrutements réalisés en 2023 en année pleine	59 600 €				
Dont impact sur le budget 2024 des décisions arbitrables	525 200 €				
Dont postes publiés en attente de recrutement	286 700 €				
Dont postes proposés à la création pour 2024	238 500 €				

#### Cette estimation tient compte :

- Des postes ouverts et pourvus au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- De la revalorisation de 5 points pour l'ensemble des grades et des échelons prévue par l'article 2 du décret n°
   2023-519 du 28 juin 2023 (impact budgétaire estimé à 173 800 €)
- Des avancements d'échelon connus en fonction des grilles applicables à ce jour
- Aucune hypothèse de revalorisation du SMIC
- Aucune réforme éventuelle liée à la rémunération des agents statutaires (évolution de la valeur du point d'indice).
   Toute évolution sensible liée à ces éléments devra faire l'objet d'une décision modificative.

Recu en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

5<sup>2</sup>LO~

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024 02-DB

#### Présentation globale du budget primitif 2024 :

#### Focus sur l'assurance statutaire :

• L'offre issue du groupement de commande coordonné par le CDG 53 est estimée à 1,63% de la masse salariale (contre 1,58% en 2022, soit +3%), ce qui laisse présager d'une dépense d'environ 131 900 € (soit + 6 400 € par rapport à 2023). Une négociation est cependant en cours avec le CDG 53, mandataire du groupement pour que celui-ci puisse abaisser ses frais de gestion d'une proportion a minima égale à la revalorisation dudit contrat.

#### Les recettes :

RECETTES						
TOTAL	9 451 900€					
Dont GUP Ville de Mayenne	9 192 800 €					
Dont Remboursement du personnel mis à disposition du Kiosque	89 500 €					
Dont Participation des agents aux chèques déjeuner	76 100 €					
Dont Décharges syndicales remboursées par le CDG 53	31 400 €					
Dont Compensation Supplément familial de traitement	21 800 €					
Dont Indemnités journalières (CPAM ou assurance statutaire)	37 100 €					
Dont participation Etat civil	2 900 €					
Dont Frais de gestion du contrat d'assurance (part Ville de Mayenne)	3 800 €					
Dont Participation des agents retraités à la cotisation CNAS	300€					
* N.B. : le montant des recettes n'inclut pas les subventions allouées pour certains postes. Il ne comprend pas	non plus le remboursement des budgets					

annexes.

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024 02-DE

#### **Structure des effectifs issus du rapport social unique 2021:**

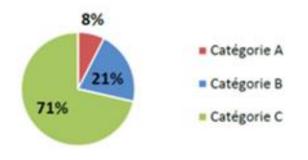
483 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- > 327 fonctionnaires
- > 149 contractuels permanents
  - > 7 contractuels non permanents
- ⇒ 5 % des contractuels permanents en CDI
- Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	21%	13%	18%
Technique	50%	35%	45%
Culturelle	12%	21%	15%
Sportive	2%	5%	3%
Médico-sociale	10%	9%	10%
Police			
Incendie			
Animation	6%	17%	9%
Total	100%	100%	100%



Répartition des agents par catégorie



Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/202

Publié le

D: 053-200055887-20240118-CC18012024 02-E

#### **Prospective et principaux chantiers RH:**

- Mieux identifier les coûts liés aux arrêts de travail liés à la maladie,
- Démarches de reclassement professionnel pour mieux accompagner encore le retour à l'emploi des agents ayant des contreindications médicales,
- Dématérialisation des procédures en matière de ressources humaines (entretiens professionnels notamment)
- Renégociation de l'accord pluriannuel et avancées en matière de revalorisation salariale avec :
  - mise en conformité réglementaire concernant la participation à la prévoyance et la participation à la complémentaire santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.
  - La question de versement de la prime pouvoir d'achat a été abordée dans les instances représentatives du personnel et la décision de la collectivité est différée au début d'année 2024.
  - Un travail collaboratif sera mis en place dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 avec l'ensemble des leviers analysés : prime de pouvoir d'achat, revalorisation du régime indemnitaire, montant de la participation du chèque déjeuner, date de mise en place et montant de participation à la complémentaire santé ou bien encore politique d'avancement de grade.

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/202

lié le

5°L0~

#### **Prospective et principaux chantiers RH:**

#### Participation à la prévoyance et à la complémentaire santé :

- En 2023 Mayenne Communauté a opté pour un contrat de groupe en matière de prévoyance conformément au décret n°2022-581 du 20 avril 2022.
- A ce jour près de **200 agents** ont adhéré à ce contrat étant précisé que les agents peuvent souscrire, sans période de carence, jusqu'au 30 juin 2024. Le coût estimé en cas de souscription de 100% des agents est d'environ 135 000 €.

#### Création de postes :

- Dans les prochaines années, les services de Mayenne Communauté peuvent être amenés à se développer en fonction des ambitions politiques liées à la coopération entre Mayenne Communauté et ses communes membres contenues dans le document stratégique approuvé le 21 décembre 2023 et de l'ouverture de nouveaux équipements.
- Ainsi, le pôle culturel de Lassay-Les-Châteaux réunissant services jeunesse, médiathèque et conservatoire à rayonnement intercommunal va engendrer des créations de postes déjà actées par délibération du conseil communautaire (2/12/2021)

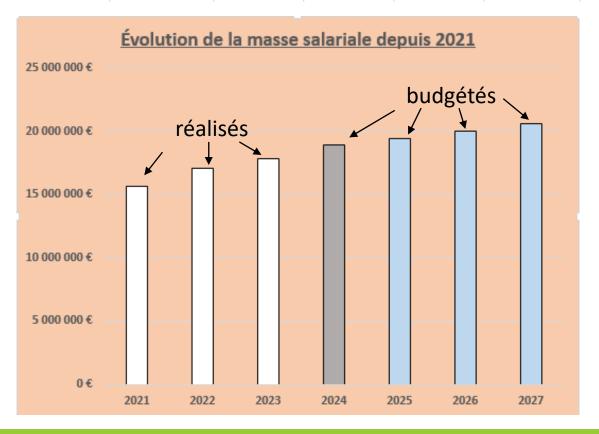
	Ressources actuelles à	1er calibrage besoin nouvel équipement par				
	Lassay	créations d'emploi ou redéploiement				
Accueil (hall)		1 ETP animateur / médiateur				
Maintenance	Convention commune de	0.3 ETP en mutualisation ou convention				
Entretien	Lassay	0.8 ETP en mutualisation ou convention				
Conservatoire	Equivalent 2 ETP d'heures d'enseignement	Impact progressif sur le nombre d'heures d'enseignement en fonction de l'augmentation des inscriptions post ouverture				
Service lecture	2 ETP	Passage ouverture de 14h à 26 h comme à Mayenne (aide possible DRAC élargissement horaires) : 1 ETP suppl. (mutualisation 2 sites)				
Service jeunesse	2 ETP + heures suppl. vacances	Maintien				

### Les informations relatives aux dépenses de per Envoyé en préfecture le 22/01/2024 Reçu en préfecture le 22/01/2024

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-DE

#### Présentation de la gestion prévisionnelle du chapitre :

CHAPITRE 012	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Budgété	16 065 470 €	17 157 200 €	18 303 644 €	18 880 420 €	19 446 833 €	20 030 238 €	20 631 145 €
% de progression annuelle sur le budgété	2,1%	6,8%	6,7%	3,2%	3,0%	3,0%	3,0%
Réalisé	15 626 051 €	17 095 128 €	17 862 200 €				
Taux de réalisation de l'exercice	97%	100%	98%				
% de progression annuel sur le réalisé	5%	9%	4%				



# Rapport d'Orientations budgétaires 2024 Publié le Dis 053-2 Sommaire

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

5°L6>

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-DI

#### I. La situation de Mayenne Communauté

- A La situation budgétaire 2023
- B Mayenne Communauté par rapport aux autres CC du département
- C La dette consolidée de Mayenne Communauté
- D La pacte financier et fiscal solidaire 2021-2026

#### **II. Prospective**

- A Le contexte national
- B Les orientations budgétaires de la collectivité
  - Les recettes prévisionnelles
  - Les informations relatives aux dépenses de personnel
  - Les autres dépenses prévisionnelles
  - L'épargne brute
- C Le Programme Pluriannuel d'Investissement

#### III. Les budgets annexes



Envoyé en préfecture le 22/01/2024 Reçu en préfecture le 22/01/2024 Publié le

#### <u>Dépenses de fonctionnement 2023 – 32,4 M€</u>

- ❖ Charges à caractère général = 4 831 660 €
  - ✓ Contribution SDIS ex CCPM 883 707 €
  - ✓ Fluides (eau, edf, combustibles) 545 130 €
  - ✓ Etudes à 132 000 €
  - ✓ Taxes foncières à +3,9%

#### **❖** Charges de personnel = 17 860 000 €

- ✓ Dont GUP ville de Mayenne = 8 981 363 € (50,3%)
- **❖** Atténuations de produits = 7 306 731 €
  - ✓ AC = 6 822 688 €
  - ✓ DSC = 301 343 €
  - ✓ FPIC = 87 832 €
  - ✓ Reversement trop perçu TVA n-1= 49 628 €

#### Dépenses de fonctionnement 2024 -2027

- **❖ Charges à caractère général 2024 = 4 868 980 € + 0,8%** puis -0,6% en 2025 ; + 3% en 2026 et 2027
  - ✓ 2024 = Fin de la contribution au SDIS des com. ex CCPM (- 883 707 €)
  - √ 2024 = location de bureaux supplémentaires au PLS de Mayenne ;
  - ✓ 2024 = Études à 458 000 € (dont transfert Eau; friches; PLH, SCOT; restauration collective; transport urbain;) puis 300K€/an
  - √ 2024 = dépense nouvelle action bio diversité (129 500 €)
  - √ 2024 = entretien terrain base de loisirs de la Haie Traversaine (30 000 €).
  - ✓ 2025 = année pleine espace jeunes Mayenne 15 860 €
  - ✓ 2026 = ouverture en sept du pôle culture et jeunesse 52 546 €
  - ✓ 2027 = année pleine pôle culture et jeunesse = 105 100 €
- **❖** Charges de personnel 2024 = 18 880 420 €
  - ✓ Dont GUP ville de Mayenne = 9 273 660 € (49,1%)
  - √ 2025 à 2027 : objectif contenir la masse salariale à +3%/an
- **❖** Atténuations de produits 2024 = 6 604 702 €
  - ✓ AC = 6 034 462 € après transfert contingent SDIS com.ex CCPM
  - ✓ DSC enveloppe plancher à 300 000 €
  - ✓ Reversement taxe de séjour à l'EPIC 35 000€/an
  - ✓ Reversement de TVA nationale trop perçue régularisation n+1

100 000 € en 2024 puis 50 000 €/an

nvoyé en préfecture le 22/01/2024 leçu en préfecture le 22/01/2024 ublié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-DE

#### Dépenses de fonctionnement 2023 - 32,4 M€

- **Subventions et participations** 
  - √ 2 222 400 € en 2023
  - ✓ Sub aux associations = 1 450 000 €
    - Sub OT versée pour 167 486 €
    - Sub aux communes évènements cyclistes à 21 000 €

- ✓ Contribution au SDIS = 169 180 €
- ✓ Déficits des ZA = 64 084 €
- ✓ Déficit centre de santé Martigné = 52 703 €
- **❖**Charges financières = 135 850 €
- **❖**Charges exceptionnelles = 32 350 €

#### Dépenses de fonctionnement 2024 -2027

- **Subventions et participations** 
  - √ 3 228 427 € en 2024 puis +1%/an
  - ✓ Sub aux associations = 1 551 435 € en 2024 puis stable à 1 552 000 € de 2025 à 2027
    - Sub EPIC à 331 728 €
    - 2024 Pas de sub aux communes pour évènements sportifs, puis 6 000 € en 2025 et en 2027
    - Pays arts et histoire + 10K€ en 2024
  - ✓ Contribution au SDIS 2024 = 1 098 903 € +4,37 % en 2024 puis + 2,6 % en 2025 puis 2%/an

- **♦ Charges financières 2024 = 124 000 €** puis 110 000 € en 2025 ; 96 900 € en 2026 et 79 480 € en 2027 (sans emprunts nouveaux)
- **❖ Charges exceptionnelles = 4 000 €/an** de 2024 à 2027

Envoyé en préfecture le 22/01/20

Reçu en préfecture le 22/01/2024

lié le





	Réalisé N-3	Réalisé N-2	Simulé	Projeté			
en K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Charges à caractère général	3 285	4 529	4 832	4 869	4 841	4 985	5 132
Charges de personnel	15 626	17 095	17 860	18 880	19 447	20 030	20 631
Autres charges de gestion courante	2 450	2 615	2 222	3 310	3 329	3 352	3 387
Atténuations de produits	7 919	7 541	7 307	6 605	6 555	6 555	6 555
Charges de fonctionnement courant	29 280	31 780	32 221	33 664	34 172	34 922	35 705
Intérêts de la dette	150	135	136	124	110	97	79
Charges exceptionnelles	13	17	33	4	4	4	4
Charges de fonctionnement	29 443	31 931	32 390	33 791	34 286	35 023	35 788
variation annuelle en k€		2 488	458	1 401	495	737	765

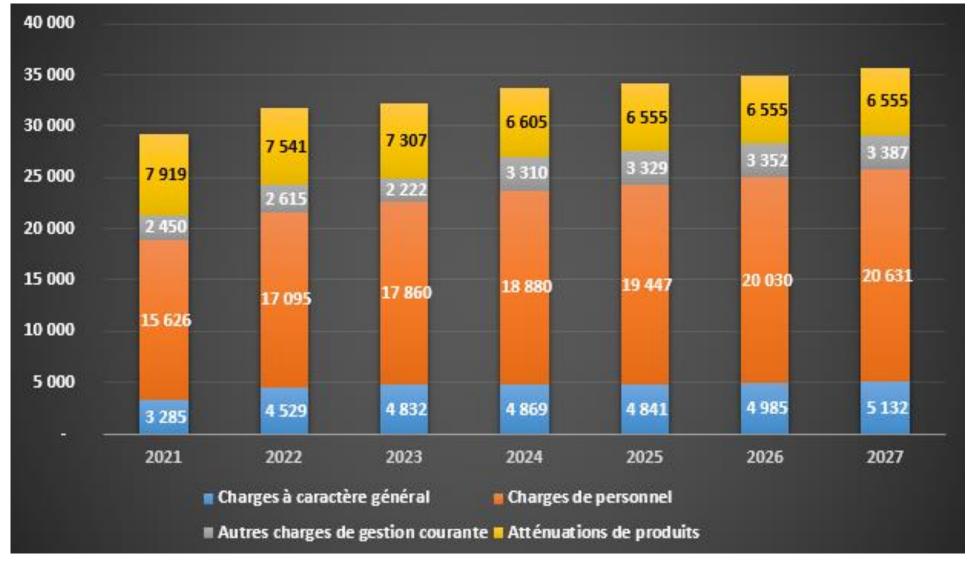
Les orientations budgétaires de la collectivité : les dépressions

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

iblié le 15E5 EFIFY





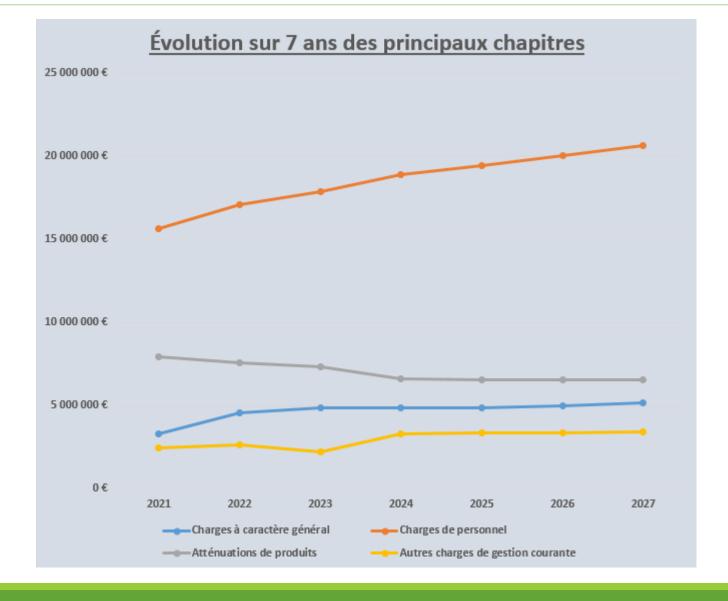
### Les orientations budgétaires de la collectivité : les dépressions les dépressions de la collectivité : les dépressions de

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

blié le Ses constant au particular de la constant d



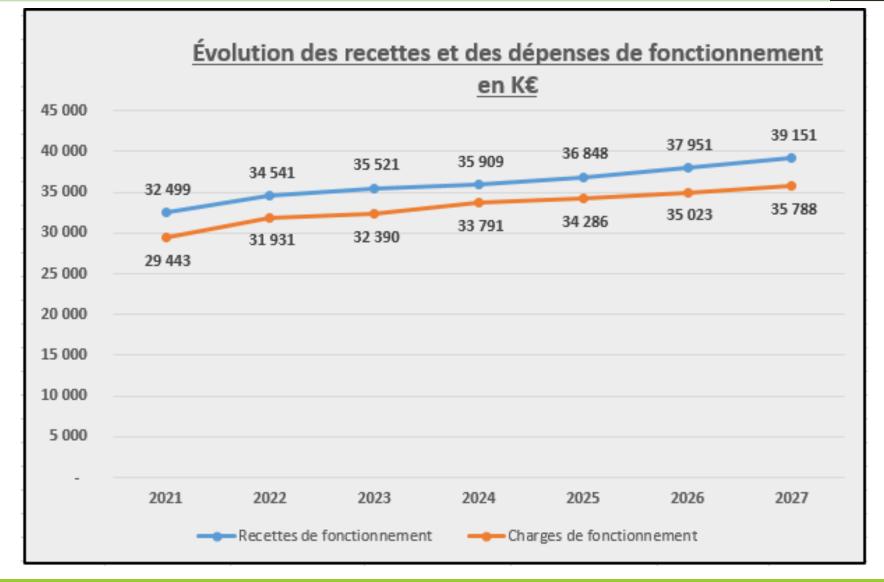


Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

0:053-200055887-20240118-CC18012024\_02-

### Les orientations budgétaires : les recettes et les dépe



### Rapport d'Orientations budgétaires 2024 Sommaire

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

5°L(

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-DB

#### I. La situation de Mayenne Communauté

- A La situation budgétaire 2023
- B Mayenne Communauté par rapport aux autres CC du département
- C La dette consolidée de Mayenne Communauté
- D La pacte financier et fiscal solidaire 2021-2026

#### **II. Prospective**

- A Le contexte national
- B Les orientations budgétaires de la collectivité
  - Les recettes prévisionnelles
  - Les informations relatives aux dépenses de personnel
  - Les autres dépenses prévisionnelles
  - Les épargnes brutes et nettes
- C Le Programme Pluriannuel d'Investissement

#### III. Les budgets annexes



### L'évolution des épargnes en K€

Envoyé en préfecture le 22/01/20

Reçu en préfecture le 22/01/2024

ublié le

053 200055887 20240118 CC18012024 02 DE

- ❖ A partir de l'encours de dette actuelle (sans emprunts nouveaux).
- ❖ Des chiffres 2024 inscrits à leurs niveaux du budget primitif alors que les données de 2021 à 2023 proviennent des comptes administratifs (2023 CA simulé).

	Comptes adminsitratifs						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement courantes	32 499	34 541	35 521	35 908	36 848	37 951	39 150
Dépenses de fonctionnement courantes	29 272	31 780	32 221	33 664	34 129	34 935	35 772
EPARGNE DE GESTION	3 227	2 761	3 300	2 244	2 719	3 016	3 378
Résultats financiers	-150	-135	-136	-124	-110	-97	-79
Résultats exceptionnels	29	64	1	15	15	15	15
EPARGNE BRUTE	3 107	2 690	3 165	2 136	2 624	2 934	3 314
Remboursement courant du capital de la dette	673	687	698	698	493	423	420
EPARGNE NETTE	2 433	2 003	2 467	1 438	2 131	2 511	2 894

### L'évolution des épargnes en K€

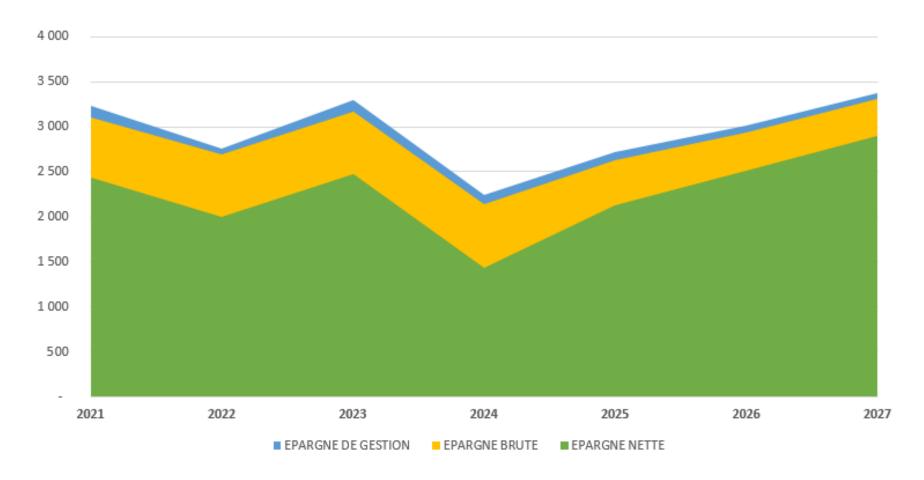
Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

ublié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-DE

- ❖ A partir de l'encours de dette actuelle (sans emprunts nouveaux).
- ❖ Des chiffres 2024 inscrits à leurs niveaux du budget primitif alors que les données de 2021 à 2023 proviennent des comptes administratifs (2023 CA simulé).



### Rapport d'Orientations budgétaires 2024 Sommaire

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

S\*LO

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-D

#### I. La situation de Mayenne Communauté

- A La situation budgétaire 2023
- B Mayenne Communauté par rapport aux autres CC du département
- C La dette consolidée de Mayenne Communauté
- D La pacte financier et fiscal solidaire 2021-2026

#### **II. Prospective**

- A Le contexte national
- B Les orientations budgétaires de la collectivité
  - Les recettes prévisionnelles
  - Les informations relatives aux dépenses de personnel
  - Les autres dépenses prévisionnelles
  - L'épargne brute
- C Le Programme Pluriannuel d'Investissement

#### III. Les budgets annexes



## Le plan pluriannuel d'investissement = 39,6 ❖ Un PPI de 2023 à 2027 de 39,6 M € sur des projets actés :

Envoyé en préfecture le 22/01/202

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

3°L0\*\*

		Estimat	ID : 053-200055887-20240118	ID: 053-200055887-20240118-CC18012024_02-DE	
Domaines d'intervention	Projets (2023 - 2027) actés	Dépenses	Recettes		
Culture/jeunesse	Pôle intercommunal culture et jeunesse	7 136 632 €	3 200 569 €		
Culture	Réserves du musée	200 000 €	100 000 €		
Jeunesse	Espace jeunes de Mayenne	1 329 756 €	999 527 €		
Administration générale	Réhabilitation Hôtel de Ville et de Communauté	12 783 689 €			
Administration générale	Plan corps de rue simplifié	126 123 €			
Hall d'athlétisme	Hall d'athlétisme	3 600 000 €	DETR	ĺ	
Terrain Innoval	Terrain Innoval	700 000 €		ĺ	
Santé	Participation maison des internes	400 000 €		ĺ	
Tourisme	Camping phase 2	508 563 €	123 200 €		
Tourisme	traitement de la falaise	300 000 €			
Tourisme	Rénovation halte fluviale Mayenne	721 700 €	11 500 €		
	Equipements structurants	27 806 463 €	4 434 796 €	ĺ	
	Déviation Moulay Mayenne	153 000 €			
Tourisme	Aire de camping cars	4 356 €			
Mobilités	Plan d'actions mobilités	548 043 €			
Economie et attractivité	Maison des alternants	570 000 €	119 993 €		
Economie et attractivité	Zones d'activités	1 173 518 €	1 848 890 €		
Economie et attractivité	Plan d'attractivité	400 000 €		l	
Economie et attractivité	Locaux luminess	795 442 €			
	Economie Attractivité	3 644 359 €	1 968 883 €		
Politique du logement et cadre de vie	ОРАН	466 000 €			
Administration générale	Travaux enveloppe entretien du patrimoine	800 000 €			
-	Patrimoine Bâti	1 266 000 €	- €		
Politique environnementale Réaménagement site de Brives		450 000 €			
Politique environnementale	ique environnementale Contrat nature				
Politique environnementale	litique environnementale Gemapi				
Politique environnementale		2 330 370 €	- €		
		3 600 000 €	250 000 €		
blidarite a l'egard des communes membres	Fonds de concours	3 000 000 €	230 000 0		
lidarité à l'égard des communes membres Administration générale	Equipement informatique, acquisitions div.	1 000 000 €	202 163 €		

### Le plan pluriannuel d'investissement

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-I

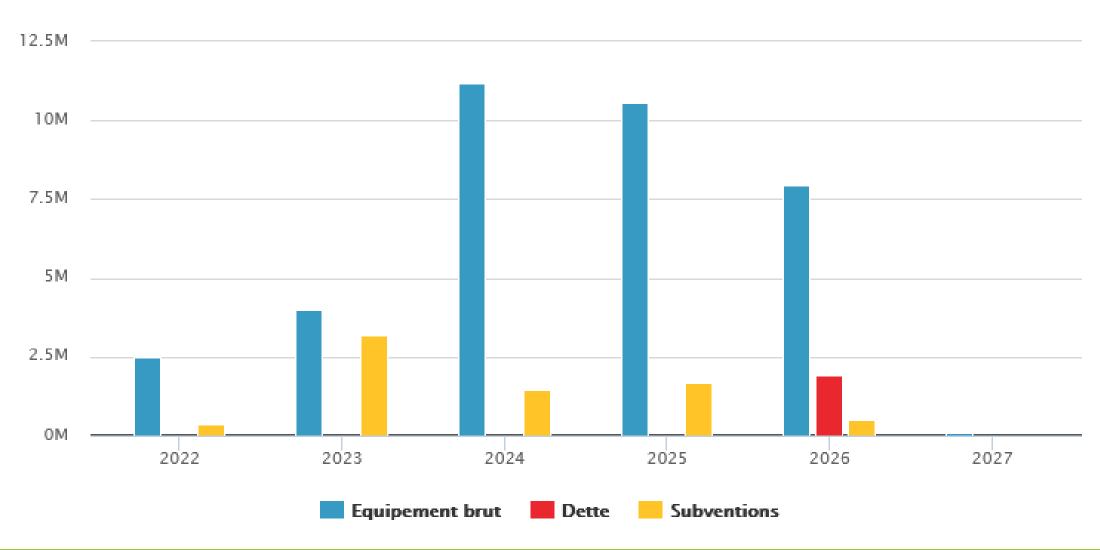
**❖** Les projets en débat, **hors PPI** (volume de 20 M€), à étudier en fonction des transferts de compétence éventuels.

Domaines d'intervention	Projete (2022, 2027) en déhet	Estimat	on TTC	
Domaines a intervention	Projets (2023 - 2027) <u>en débat</u>	Dépenses	Recettes	
Culture	Lieu de diffusion spectacles à Mayenne	10 495 921 €	4 086 772 €	
Culture	Muséographie musée du château de Mayenne	400 000 €		
terrains synthétiques	Terrains synthétiques	3 000 000 €		
Tourisme	Création base de loisirs La Haie Traversaine	2 000 000 €		
Mobilités	Pôle d'échanges multimodal	280 000 €	87 510 €	
	Hall des expositions			
	Equipements structurants			
Economie et attractivité	Recyclerie	800 000 €		
	Economie Attractivité	800 000 €	. €	
Politique environnementale	Maintien du Barrage de Brives	400 000 €		
Politique environnementale	Création d'un espace test agricole	1 000 000 €		
Politique environnementale	Plan d'actions sur les énergies renouvelables	1 600 000 €		
	Politique environnementale	3 000 000 €	. €	

### Financement du PPI et encours de dette nou Reçu en préfecture le 22/01/2024 Reçu en préfecture le 22/01/2024

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024 02-DE

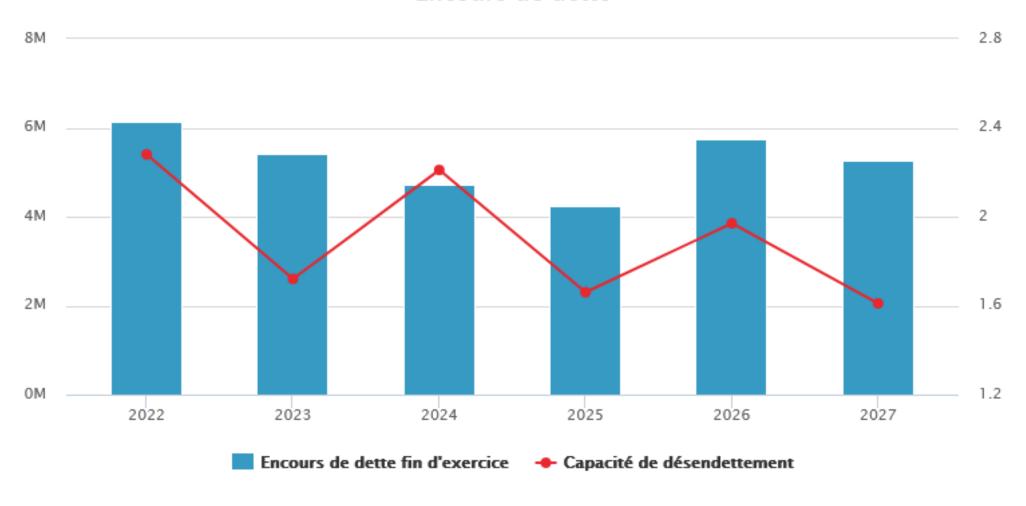
#### Financement du PPI



### Financement du PPI et encours de dette nou Reçu en préfecture le 22/01/2024 Reçu en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

#### Encours de dette



### Le plan pluriannuel d'investissement : synth

Envoyé en préfecture le 22/01/202

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publie le

) : 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-DE

❖ Un PPI de 39,6 M€ qui nécessite le recours à l'emprunt sur la période pour 2 M€.

	2023	2024	2025	2026	2027
EPARGNE BRUTE	3 165	2 136	2 624	2 934	3 314
Remboursement courant du capital de la dette	698	698	493	423	420
effet nouveaux emprunts en capital et intérêts					77
EPARGNE NETTE DISPONIBLE	2 467	1 438	2 131	2 511	2 817
Dépenses d'investissement	4 064	15 369	22 548	17 876	5 672
Recettes d'investissement	5 457	5 331	13 955	12 807	5 340
BESOIN DE FINANCEMENT	-1 393	10 038	8 593	5 069	331
Emprunts nouveaux				1 933	
Variation du fonds de roulement	3 860	-8 600	-6 462	-625	2 486
Résultat reporté de l'exercice précédent	16 022	19 883	11 283	4 821	4 196
Résultat de l'exercice	19 883	11 283	4 821	4 196	6 681
Dette au 31/12	5 449	4 751	4 258	3 835	3 481
Capacité de désendettement	1,7	2,2	1,6	2,0	1,6
Taux d'épargne brute	8,9%	5,9%	7,1%	7,3%	7,2%

Le **taux d'épargne brute** stagne à +/- 7% alors qu'un taux de 12% est recommandé. Ce ratio mesure la part que Mayenne Communauté peut dégager pour financer la section d'investissement afin de rembourser la dette et autofinancer en partie ses projets.

## Évolution des niveaux d'épargne

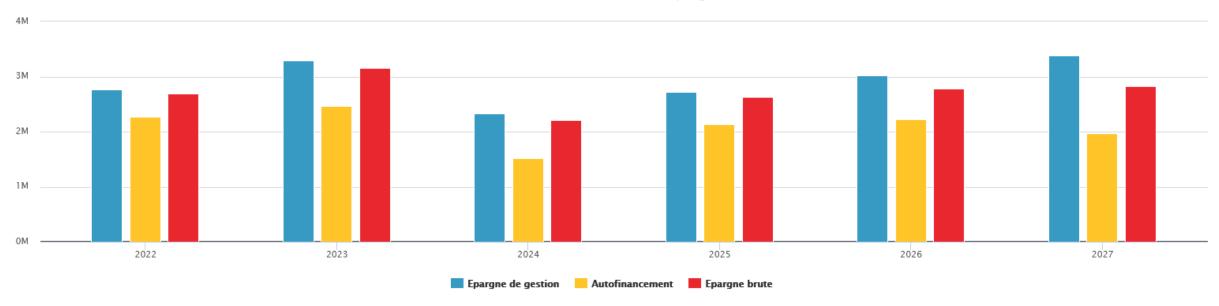
Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-DE

#### Evolution des niveaux d'épargne



Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024







#### **Les Conclusions du Vice-Président :**

- ✓ Des équilibres fondamentaux maintenus au regard de la perspective de l'épargne nette,
- ✓ Une vigilance à apporter sur le fonctionnement pour préserver un niveau de CAF suffisant,
- ✓ Un fonds de roulement substantiel qui nous permet une capacité d'autofinancement immédiate de l'ordre de 10 000 K€,
- ✓ Un PPI qui témoigne des projets déjà engagés et des nouvelles ambitions à mettre en œuvre avec les évolutions souhaitées.

Envové en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

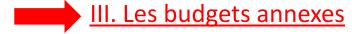
### Rapport d'Orientations budgétaires 202 Sommaire

#### I. Historique

- A La situation budgétaire 2023
- B Le pacte financier et fiscal solidaire 2021-2026

#### II. Prospective

- A Le Contexte national
- B Les orientations budgétaires de la collectivité
  - Les recettes prévisionnelles
  - Les dépenses prévisionnelles
  - L'évolution des épargnes
- C Le Programme Pluriannuel d'Investissement
- D Le profil d'extinction de la dette





### Le budget annexe PRESTATIONS DE SERVIC

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

ublié le

3°L0~

- ❖ 13 communes adhérentes sur une durée de 6 ans depuis le 01/01/2021
  - ✓ Des charges à caractère général de 179 500 € en 2024 puis + 2 % de 2025 à 2027
  - ✓ Des charges de personnel de 298 040 € en 2024 puis +1,5% de 2025 à 2027
  - ✓ Un encours de dette au 01/01/2024 de 40 000 € qui s'éteint en 2027 (taux fixe 0,92%)

		RECETTES						
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
002	reprise résultat antérieur	121 461	135 214	126 805	0	0	0	0
70	Prestations – travaux	479 431	499 716	490 000	491 100	491 100	491 100	491 100
75	Autres produits	276	0	0				
77	Produits exceptionnels	14 755	22 800	0	0	0	0	0
	TOTAL Recettes	615 922	657 730	616 805	491 100	491 100	491 100	491 100
		DEPENSES						
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
011	Charges générales	167 162	176 326	182 039	179 500	183 090	186 752	190 487
012	Charges de personnel	268 337	286 323	293 548	298 040	302 511	307 048	311 654
042	Amortissements	44 651	67 724	68 034				
66	Charges financières	558	552	460	370	276	184	92
023	Virement à la section d'investissement				13 190			
	TOTAL Dépenses	480 708	530 925	544 082	491 100	485 877	493 984	502 233
	Rés. brut d'exploitation	135 214 €	126 805 €	72 723 €	-00€	5 223 €	-2 884 €	-11 133 €

- Un programme d'investissement qui prévoit une balayeuse thermique, un godet gravillonneur, une mini pelle sur chenilles, un taille-haie hydraulique et un trappe de remplissage et montage
- ❖ Une action sur les tarifs des prestations facturées aux communes à envisager au plus tard en 2026

## Le budget annexe SPANC

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024 02-DE

- Un objectif annuel de contrôles périodiques fixé à 796 avec 2,3 ETP sans variation de tarifs
  - ✓ Des charges à caractère général de 6 165 € en 2024 puis + 2 % de 2025 à 2027
  - ✓ Des charges de personnel de 92 640 € en 2024 puis +1,5% de 2025 à 2027

		RECETTES						
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
002	reprise résultat antérieur	14 556	1 146	978	0,00	0,00	0,00	0,00
70	ventes produits	66 640	74 230	97 087	103 918	103 918	103 918	103 918
74	Dotations subvention	5 400	0	0				
042	Opérations d'ordre	580	580	580	580	580	580	580
	TOTAL Recettes	87 176	75 956	98 645	104 498	104 498	104 498	104 498
				DEPEN	ISES			
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
011	Charges générales	5 987	3 775	6 493	6 165	6 288	6 414	6 542
012	Charges de personnel	65 181	60 680	74 124	92 640	94 030	95 440	96 872
042	Amortissements	1 894	10 523	12 016	3 217	1 730	1 730	233
65	créances admises en non valeur	80	0	615	1 650	500	500	500
67	Charges exceptionnelles	80	0	100	100	0	0	0
68	Provisions créances douteuses		0	322				
023	virement à la section d'investissement			0	726			
	TOTAL Dépenses	73 222	74 978	93 670	104 498	102 548	104 084	104 147
	Rés. brut d'exploitation	13 954	978	4 975	0	1 950	414	351

Un équilibre fragile

## Le budget annexe CENTRE DE SANTÉ

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

e le

3 LU\*\*

❖ Un agrandissement de surface de 86m² à 160m² courant 2024

- ✓ Des charges à caractère général de 51 464 € en 2024 avec 15 000 € une location ponctuelle de modulaires (pendant les 3 mois de travaux) puis + 2 % de 2025 à 2027
- ✓ Des charges de personnel de 241 866 € en 2024 (trois médecins pour 1,2 ETP) puis +1,5% de 2025 à 2027
- ✓ Des **recettes propres 2024** qui progressent de 41 096 € par comparaison à celles réalisées en 2023 sous l'effet de l'arrivée du second médecin.

		RECETTES					
chap.	Intitulé	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	3 851				
70	Consultations	56 996	146 815	177 256	180 000	180 000	180 000
74	Subvention Département						
74	Subvention CPAM	40 000	59 345	70 000	70 000	70 000	70 000
75	Prise en charge du déficit par le BG	26 380	52 703	63 074	44 621	49 048	53 544
	TOTAL Recettes	123 376	262 714	310 330	294 621	299 048	303 544
				DEPENS	SES		
chap.	Intitulé	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
011	Charges générales	18 907	23 594	51 464	37 193	37 937	38 696
012	Charges de personnel	72 068	220 993	241 866	245 494	249 176	252 914
042	Amortissements		5 046	6 934	6 934	6 934	6 934
65	Charges de gestion courante		3 082	5 000	5 000	5 000	5 000
67	Charges exceptionnelles	35	159				
023	virement à la section d'investissement			5 066			
	TOTAL Dépenses	91 009	252 874	310 330	294 621	299 048	303 544

# Le budget annexe LEADER

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

5°L0≪

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_02-DE

Les 3 actions portées et priorisées par le GAL : Projet alimentaire territorial ; France Mobilité; réemploi

		RECETTES							
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	
002	Excédent de fonctionnement reporté n-1	1 214	12 923	1 641					
7474	Communes pour action Revitalisation centre bourgs	10 300	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	
7472	Subvention Région	18 200	0	7 176					
7473	Subvention Département								
74718	Subvention Etat	17 500		54 600	12 250,00	15 000	15 000	15 000	
7478	Subvention ADEME		72 248			15 000	15 000	15 000	
74751	Participations des groupements de Collectivités	34 265	47 670	45 753	62 072,00	50 000	50 000	50 000	
7477	Participations Budget Européen Leader	143 471	101 382	116 559	190 488,00	189 380	194 031	198 763	
	TOTAL Recettes	224 950	234 223	225 730	264 810	269 380	274 031	278 763	
					DÉPENSES				
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	
011	Charges générales	33 768	103 519	59 445	119 600,00	121 992,00	124 431,84	126 920,48	
012	Charges de personnel	117 397	109 496	152 830	145 210,00	147 388,15	149 598,97	151 842,96	
65	Redevances pour concessions	354		0					
67	Charges exceptionnelles	60 509	19 567	11 429					
	TOTAL Dépenses	212 027	232 582	223 704	264 810	269 380	274 031	278 763	
	Rés. brut d'exploitation	12 923,32	1 641,08	2 026,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

## Le budget annexe DECHETS MENAGERS

		RECETTES						
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
70	ventes produits	2 975 695,84	2 918 013,84	3 070 604	3 501 580,00	3 480 080,00	3 480 080,00	3 480 080,00
74	Soutiens	914 312,54	962 621,59	1 137 645	993 200	1 000 000	1 000 000	1 000 000
77	Produits exceptionnels	16 996,66	6 795,94	812	10 000			
	Recettes réélles	3 907 005,04	3 887 431,37	4 209 061	4 504 780	4 480 080	4 480 080	4 480 080
042	Opérations ordre	149 716,50	170 936,96	173 467	147 020	150 000	150 000	150 000
002	reprise résultat antérieur	1 225 125,97	1 414 507,30	1 263 313				
	TOTAL Recettes	5 281 848	5 472 876	5 645 841	4 651 800	4 630 080	4 630 080	4 630 080
					DÉPENSES			
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
011	Charges générales	2 287 187	2 236 173	2 534 627	2 759 430	2 842 213	2 927 479	3 015 304
012	Charges de personnel	980 147	1 135 442	1 162 331	1 223 110	1 241 457	1 260 078	1 278 980
65	créances admises en non valeur	15 098	9 609	12 820	21 200	20 000	20 000	20 000
66	Charges financières	1 130	977	801	750	574	391	200
67	Charges exceptionnelles	18 905	18 538	11 595	20 500	20 000	20 000	20 000
022	Dépenses imprévues				0			
68	Provision sur créances	52 679	0	5 369	6 000	20 000	20 000	2 000
	Dépenses réélles	3 355 145	3 400 739	3 727 543	4 030 990	4 144 244	4 247 949	4 336 483
042	Amortissements	512 195	808 824	668 827	550 907	560 000	560 000	560 000
	TOTAL Dépenses	3 867 340	4 209 563	4 396 370	4 581 897	4 704 244	4 807 949	4 896 483
	Rés. brut d'exploitation	1 414 507,30	1 263 312,69	1 249 471,11	69 903,00	-74 163,55	-177 868,79	-266 403,34

- Un PPI ambitieux: la construction d'une nouvelle déchetterie, la généralisation de l'apport collectif, la mise aux normes de la déchetterie de Martigné, de nouveaux aménagements à la déchetterie de Parigné pour valoriser un maximum de déchets.
- Une vigilance accrue sur l'évolution des coûts de service.

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Rec Publié le

5'L0~

Une action sur les tarifs

en 2024 sur la part fixe (abonnement) et sur le coût unitaire des dépôts/levées.

- Généralisation progressive de l'apport collectif.
- Baisse des prix de reprise des matériaux.

### Dépenses :

Poursuite de la hausse de la TGAP,

Et augmentations:

- ✓ du coût du traitement des OMR de 130 €/tonne à 150€/tonne.
- ✓ du coût de traitement des refus de tris et des encombrants. Compensées par la poursuite de la baisse des volumes d'OMR et des encombrants .

# Les budgets 2024 des zones d'activités

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

### **❖ 10 budgets annexes de zones :**

- ✓ Des ventes attendues pour 554 000 € dont 500 000 € sur la zone des Chevreuils et 54 000 € sur la ZA des Haras
- ✓ Des soldes de subventions attendus zone des Chevreuils pour 774 125 €
- ✓ Des travaux de voirie de seconde phase pour 302 000 € ZA de Poirsac III et de 450 000 € zone de la Lande et sur la ZA de Coulonges et de Lassay.

DEPENSES		RECETTES		
* Travaux de branchements	849 000,00 €	* Prise en charge des déficits 2024 par le budget général	834 940,00 €	
* Travaux d'aménagement	105 000,00 €	* Participation TEM		
* Etude et MOE		* Vente de terrains aménagés	554 000,00 €	
* Electricité		* Subventions CTR, DETR et DSIL	774 124,59 €	
* Taxes foncières	13 390,00 €	* Régularisation de TVA	15,00 €	
* Honoraires		* Location Axone	360,00€	
* Régularisation de TVA	30,00€	* Produit exceptionnel divers		
* Reversement des excédents 2024 au budget principal	1 196 019,59 €			
TOTAL	2 163 439,59 €	TOTAL	2 163 439,59 €	



ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_03-DE

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 janvier 2024

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	53
Contre:	0
Pour:	53
Abstention :	0
Quorum:	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

### Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (visio), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU (visio), RENARD, LELIEVRE, SABRAN, Mme NEDJAAÏ (visio), MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, PILLAERT (visio), BULENGER, MOUTEL, BRODIN (visio), TRANSON, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD (visio), THELIER (visio), LELIEVRE (visio), M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. NICOUX (visio), Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mme LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. FAUCON.

### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET Mme FOURNIER donne pouvoir à M. BONNET M. DOYEN donne pouvoir à M. GARNIER Mme LANDEMAINE donne pouvoir à M. SOUTIF M. RIOULT donne pouvoir à M. BORDELET Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés:

MM. CHESNEAU, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER.

M. GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

### 3 – FINANCES - Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_03-DE

Le Département met en oeuvre des « contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 2 078 109 euros est prévue pour Mayenne Communauté. Elle est calculée sur la base de 5€ par habitant (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021). L'enveloppe sera bonifiée d'1€/habitant si l'EPCI présente au moins un dossier bas carbone. Enfin la dotation est répartie à 50% sur les périodes 2023-2025 et 2026-2028.

Cette enveloppe est librement affectée aux projets d'investissements intercommunaux.

Au regard de ces éléments, il vous est proposé l'affectation de cette dotation aux projets suivants, éligibles car répondant entre autres aux enjeux de transition écologique (performance énergétique, rénovation des bâtiments vertueux, utilisation de matériaux biosourcés....):

## • Rénovation de la gare pour un montant de 1 288 728 € HT selon le budget prévisionnel cidessous :

Dépenses HT	Recettes HT			
Achat gare	72 598	Département - AMI bas		
Travaux - base	985 117	carbone	100 000	
travaux options	30 398	Département - contrat		
Aléas	49 256	départemental	519 527	
Maitrise d'œuvre	85 175	CAF	30 000	
Mission contrôle technique SOCOTEC	4015	CAF - travaux	280 000	
Mission de coordination sécurité et protection de la santé	2318	Fonds verts	100 000	
Etudes complémentaires	4 250			
extincteur	1 000			
matériel entretien	6 000	Mayonno communautó		
informatique	10 157	Mayenne communauté	259 202	
Mobiliers	61 000			
Aménagements extérieurs	25 000			
TOTAL	1 288 729	TOTAL	1 288 729	

## • Pôle culturel et jeunesse de Lassay pour un montant de 6 498 481 € HT selon le budget prévisionnel ci-dessous :

Dépenses H1		Recettes HT		
Etudes		Etat DETR		
préalables	77 332		212 056	
Travaux		Etat DGD		
	5 284 898		904 161	

Reçu en préfecture le 22/01/2024

ublié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_03-DE

Honoraires	816 545	Conseil Régional Contrat	831 100
Assurances	87 971	Conseil Départemental Contrat	519 527
Frais divers	231 735	Conseil Départemental AMI bas carbone	100 000
		ADEME	14000
		CAF	480 000
		Autofinancement	3 437 637
TOTAL	6 498 481	TOTAL	6 498 481

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité:

- autorise le Président à signer le Contrat de territoire 2023-2028 avec le Conseil départemental de la Mayenne ouvrant le droit à Mayenne Communauté à bénéficier des enveloppes dédiées et tout acte ou document concernant ce dossier
- se prononce favorablement sur l'affectation de l'enveloppe 2023-2025 pour un montant de 519 527
   € pour l'Espace Gare et celle de 2026-2028 pour le Pôle culturel et jeunesse de Lassay pour un montant de 519 527 €
- approuve les plans de financements des deux projets présentés sus cités

Mayenne, le 18 janvier 2024

Le secrétaire de séance,

**Hubert GUERAULT** 

Le Président,

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 janvier 2024

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	53
Contre:	0
Pour:	53
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

### Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (visio), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU (visio), RENARD, LELIEVRE, SABRAN, Mme NEDJAAÏ (visio), MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, PILLAERT (visio), BULENGER, MOUTEL, BRODIN (visio), TRANSON, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD (visio), THELIER (visio), LELIEVRE (visio), M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. NICOUX (visio), Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mme LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. FAUCON.

### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET Mme FOURNIER donne pouvoir à M. BONNET M. DOYEN donne pouvoir à M. GARNIER Mme LANDEMAINE donne pouvoir à M. SOUTIF M. RIOULT donne pouvoir à M. BORDELET Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés:

MM. CHESNEAU, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER.

M. GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

### 4 - Finances – Budget annexe déchets ménagers – Exercice 2023 – Décision modificative n°4

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_04-DE

Le budget primitif 2023 du budget annexe déchets ménagers a été adopté le 15 décembre 2022, ajusté en 2023 au moyen du budget supplémentaire et de trois décisions modificatives successives. Il est proposé de procéder par décision modificative n°4 à un ajustement portant sur des opérations d'ordre relatives aux amortissements des biens.

SECTIO	N DE FONCT	IONNEMENT:		
Chap.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
042	6811	Dotations aux amortissements	196,00	
023	023	Virement à la section d'investissement	-196,00	
		-		
		TOTAL DM n°4	- €	- €
		Pour mémoire BP 2023 + BS + DM	5 514 780,69 €	5 514 780,69 €
		TOTAL APRES DM n°4	5 514 780,69 €	5 514 780,69 €
SECTION	V D'INVESTI	SSEMENT:		
Chap.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
,				
021	021	Virement de la section de fonctionnement		-196,00
040	28188	Dotation aux amortissements		196,00
		TOTAL DM n°4	0,00€	0,00€
		Pour mémoire BP 2023 +BS+ DM	3 166 074,83 €	3 166 074,83 €
		TOTAL APRES DM n°4	3 166 074,83 €	3 166 074,83 €

Il vous est proposé d'adopter la décision modificative n°4 de l'exercice en cours intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrites comptablement dans le document annexé, et conformément au tableau ci-dessous :

- au niveau des chapitres:

	Fonctionr	ement	Investissement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Opérations réelles	0,00	0,00 €			
Opérations	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
d'ordre					
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°4 à l'exercice 2023 du budget annexe déchets ménagers telle qu'elle est présentée et annexée.

Mayenne, le 18 janvier 2024

Le secrétaire de séance,

**Hubert GUERAULT** 

Le Président,



## Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 janvier 2024

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	53
Contre :	0
Pour:	53
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

### Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (visio), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU (visio), RENARD, LELIEVRE, SABRAN, Mme NEDJAAÏ (visio), MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, PILLAERT (visio), BULENGER, MOUTEL, BRODIN (visio), TRANSON, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD (visio), THELIER (visio), LELIEVRE (visio), M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. NICOUX (visio), Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mme LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. FAUCON.

### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET Mme FOURNIER donne pouvoir à M. BONNET M. DOYEN donne pouvoir à M. GARNIER Mme LANDEMAINE donne pouvoir à M. SOUTIF M. RIOULT donne pouvoir à M. BORDELET Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés:

MM. CHESNEAU, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER.

M. GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

5 - FINANCES - Budget annexe parc d'activités des Haras - Décision modificative n° 2 de clôture sur

### M. SOUTIF expose:

l'exercice 2023

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_05-DE

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative de clôture suivante qui intègre les opérations liées aux variations de stocks.

	Section de fonctionnem	ent	
Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
71355	Variation des stocks de terrains aménagés (stock initial)	10 151,19	
6522	Reversement excédent au budget principal	-4 789,56	
71355	Variation des stocks de terrains aménagés (stock final)		5 361,63
	Total D.M. N° 2	5 361,63	5 361,63
	Rappel BP + DM antérieure	149 323,91	149 323,91
	TOTAL BP + DM	154 685,54	154 685,54
	Section d'investisseme	nt	
Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
3555	Terrains aménagés (stock final)	5 361,63	
3555	Travaux (stock initial)		10 151,19
16878	Versement du budget général	4 789,56	
	Total D.M. Nº 2	10 151,19	10 151,19
	Rappel BP + DM antérieure	11 872,11	11 872,11
	TOTAL BP + DM	22 023,30	22 023,30

Mayenne, le 18 janvier 2024

Le secrétaire de séance,

**Hubert GUERAULT** 

Le Président,



## Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 janvier 2024

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	53
Contre:	0
Pour:	53
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

### Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (visio), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU (visio), RENARD, LELIEVRE, SABRAN, Mme NEDJAAÏ (visio), MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, PILLAERT (visio), BULENGER, MOUTEL, BRODIN (visio), TRANSON, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD (visio), THELIER (visio), LELIEVRE (visio), M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. NICOUX (visio), Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mme LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. FAUCON.

### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET Mme FOURNIER donne pouvoir à M. BONNET M. DOYEN donne pouvoir à M. GARNIER Mme LANDEMAINE donne pouvoir à M. SOUTIF M. RIOULT donne pouvoir à M. BORDELET Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés:

MM. CHESNEAU, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER.

M. GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

6 - FINANCES - Budget annexe parc d'activités de Coulonges - Décision modificative n° 2 de clôture sur l'exercice 2023

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative de clôture suivante qui intègre les opérations liées aux variations de stocks.

C 1:				
Section	ae	Tonc	rionner	nent

Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
7133	Variation des encours de production (stock initial)	720 055,15	
7552	Prise en charge du déficit par le budget général		-469,00
7133	Variation des encours de production (stock final)		720 524,15
	Total D.M. N° 2	720 055,15	720 055,15
	Rappel BP + DM antérieure	30 455,00	30 455,00
	TOTAL BP + DM	750 510,15	750 510,15

### Section d'investissement

Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
3351	Terrains (stock final)	95 164,46	
3354	Etudes (stock final)	15 037,90	
3355	Travaux (stock final)	521 977,23	
33581	Frais accessoires (stock final)	88 344,56	
3351	Terrains (stock initial)		95 164,46
3354	Etudes (stock initial)		15 037,90
3355	Travaux (stock initial)		521 977,23
33581	Frais accessoires (stock initial)		87 875,56
16878	Versement du budget général		469,00
	Total D.M. N° 2	720 524,15	720 524,15
	Rappel BP + DM antérieure	442,00	442,00
	TOTAL BP + DM	720 966,15	720 966,15

Mayenne, le 18 janvier 2024

Le secrétaire de séance,

**Hubert GUERAULT** 

Le Président,



ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_07-DE

## Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 janvier 2024

Délégués titulaires	en 58
exercice:	
Délégués présents	SOU
représentés	53
Contre:	0
Pour:	53
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

### Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (visio), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU (visio), RENARD, LELIEVRE, SABRAN, Mme NEDJAAÏ (visio), MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, PILLAERT (visio), BULENGER, MOUTEL, BRODIN (visio), TRANSON, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD (visio), THELIER (visio), LELIEVRE (visio), M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. NICOUX (visio), Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mme LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. FAUCON.

### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET Mme FOURNIER donne pouvoir à M. BONNET M. DOYEN donne pouvoir à M. GARNIER Mme LANDEMAINE donne pouvoir à M. SOUTIF M. RIOULT donne pouvoir à M. BORDELET Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés:

MM. CHESNEAU, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER.

M. GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

7 - FINANCES - Budget annexe parc d'activités du Berry - Décision modificative n° 2 de clôture sur l'exercice 2023



Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative de clôture suivante qui intègre les opérations liées aux variations de stocks.

Nature	Libe llé	Dépenses	Recettes
7133	Variation des encours de production (stock initial)	114 999,63	
7552	Prise en charge du déficit par le budget général		-59,00
7133	Variation des encours de production (stock final)		115 058,63
	Total D.M. N° 2	114 999,63	114 999,63
	Rappel BP + DM antérieure	14 276,34	14 276,34
	TOTAL BP + DM	129 275,97	129 275,97
	Section d'investissement	•	
Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
3354	Etudes (stock final)	4 489,00	
3355	Travaux (stock final)	109 567,97	
33581	Frais accessoires (stock final)	1 001,66	
3354	Etudes (stock initial)		4 489,00
3355	Travaux (stock initial)		109 567,97
33581	Frais accessoires (stock initial)		942,66
16878	Versement du budget général		59,00
	**		
	Total D.M. N° 2	115 058,63	115 058,63

Mayenne, le 18 janvier 2024

TOTAL BP + DM

Le secrétaire de séance,

**Hubert GUERAULT** 

Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET

120 811,72

120 811,72



## Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 janvier 2024

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	53
Contre:	0
Pour:	53
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

### Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (visio), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU (visio), RENARD, LELIEVRE, SABRAN, Mme NEDJAAÏ (visio), MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, PILLAERT (visio), BULENGER, MOUTEL, BRODIN (visio), TRANSON, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD (visio), THELIER (visio), LELIEVRE (visio), M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. NICOUX (visio), Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mme LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. FAUCON.

### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET Mme FOURNIER donne pouvoir à M. BONNET M. DOYEN donne pouvoir à M. GARNIER Mme LANDEMAINE donne pouvoir à M. SOUTIF M. RIOULT donne pouvoir à M. BORDELET Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés:

MM. CHESNEAU, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER.

M. GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

8 - FINANCES - Budget annexe parc d'activités de Poirsac III - Décision modificative n° 2 de clôture sur l'exercice 2023



Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative de clôture suivante qui intègre les opérations liées aux variations de stocks.

	Section de fonctionnemen	nt	
Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
7133	Variation des encours de production (stock initial)	179 252,95	
605	Travaux		
63512	Taxes foncières		
6522	Reversement de l'excédent au budget principal		
7133	Variation des encours de production (stock final)		180 525,8
7552	Prise en charge du déficit par le budget général		-1 272,9
	Total D.M. Nº 2	179 252,95	179 252,9
	Rappel BP + DM antérieure	358 912,99	358 912,9
	TOTAL BP + DM	538 165,94	538 165,9
	Section d'investissement	<u></u>	
Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
3355	Travaux (stock final)	180 525,88	
3355	Travaux (stock initial)		179 252,9
16878	Versement au budget général		1 272,9
	Total D.M. Nº 2	180 525,88	180 525,8
	Rappel BP + DM antérieure	91 160,99	91 160,9
	TOTAL BP + DM	271 686,87	271 686,8

Mayenne, le 18 janvier 2024

Le secrétaire de séance,

**Hubert GUERAULT** 

Le Président,



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 janvier 2024

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	53
Contre:	0
Pour:	53
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

### Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (visio), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU (visio), RENARD, LELIEVRE, SABRAN, Mme NEDJAAÏ (visio), MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, PILLAERT (visio), BULENGER, MOUTEL, BRODIN (visio), TRANSON, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD (visio), THELIER (visio), LELIEVRE (visio), M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. NICOUX (visio), Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mme LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. FAUCON.

### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET Mme FOURNIER donne pouvoir à M. BONNET M. DOYEN donne pouvoir à M. GARNIER Mme LANDEMAINE donne pouvoir à M. SOUTIF M. RIOULT donne pouvoir à M. BORDELET Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés:

MM. CHESNEAU, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER.

M. GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

9 - FINANCES - Budget annexe parc d'activités de Montrieux - Décision modificative n° 2 de clôture sur l'exercice 2023

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_09-DE

## Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative de clôture suivante qui intègre les opérations liées aux variations de stocks.

Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
7133	Variation des encours de production (stock initial)	220 653,15	
63512	Taxes foncières		
6522	Reversement excédent au budget principal	1 781,57	
7133	Variation des encours de production (stock final)		222 434,72
	Total D.M . Nº 2	222 434,72	222 434,72
	Rappel BP + DM antérieure	2 245,00	2 245,00
	TOTAL BP + DM	224 679,72	224 679,72
	Section d'investisseme	nt	
Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
3351	Terrain (stock final)	117 532,33	
3355	Travaux (stock final)	96 993,97	
33581	Frais accessoires (stock final)	6 126,85	
3351	Terrain (stock initial)		119 087,90
3355	Travaux (stock initial)		96 993,97
33581	Frais accessoires (stock initial)		6 352,85
16878	Versement du budget général	1 781,57	
	Total D.M . N° 2	222 434,72	222 434,72
	Rappel BP + DM antérieure	0,00	0,00
	TOTAL BP + DM	222 434,72	222 434,72

Mayenne, le 18 janvier 2024

Le secrétaire de séance,

**Hubert GUERAULT** 

Le Président,

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 janvier 2024

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	53
Contre :	0
Pour:	53
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

### Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (visio), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU (visio), RENARD, LELIEVRE, SABRAN, Mme NEDJAAÏ (visio), MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, PILLAERT (visio), BULENGER, MOUTEL, BRODIN (visio), TRANSON, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD (visio), THELIER (visio), LELIEVRE (visio), M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. NICOUX (visio), Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mme LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. FAUCON.

### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET Mme FOURNIER donne pouvoir à M. BONNET M. DOYEN donne pouvoir à M. GARNIER Mme LANDEMAINE donne pouvoir à M. SOUTIF M. RIOULT donne pouvoir à M. BORDELET Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés:

MM. CHESNEAU, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER.

M. GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

10 - FINANCES - Budget annexe parc d'activités de le Lande - Décision modificative  $n^{\circ}$  2 de clôture sur l'exercice 2023

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_10-DE

## Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative de clôture suivante qui intègre les opérations liées aux variations de stocks.

	Section de fonctionnement				
Nature	Nature Libellé Dépenses				
7133	Variation des encours de production (stock initial)	2 093.25			
7552	Prise en charge du déficit par le budget général		-4 500.50		
7015	Vente de terrains				
7133	Variation des encours de production (stock final)		6 593.75		
	Total D.M. N° 2	2 093.25	2 093.25		
	Rappel BP + DM antérieure	360 265.00	360 265.00		
	TOTAL BP + DM	362 358.25	362 358.25		

	Section d'investissement			
Nature	Libellé	Dépenses	Recettes	
3355	Travaux (stock final)	6 593.75		
3355	Travaux (stock initial)		2 093.25	
16878	Versement du budget général	0,00	4 500.50	
	Total D.M. N° 2	6 593.75	6 593.75	
	Rappel BP + DM antérieure	2 093.25	2 093.25	
	TOTAL BP + DM	8 687.00	8 687.00	

Mayenne, le 18 janvier 2024

Le secrétaire de séance,

**Hubert GUERAULT** 

Le Président,



### Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 janvier 2024

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	53
Contre:	0
Pour:	53
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

### <u>Sont présents :</u>

### En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (visio), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU (visio), RENARD, LELIEVRE, SABRAN, Mme NEDJAAÏ (visio), MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, PILLAERT (visio), BULENGER, MOUTEL, BRODIN (visio), TRANSON, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD (visio), THELIER (visio), LELIEVRE (visio), M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. NICOUX (visio), Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mme LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. FAUCON.

### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET Mme FOURNIER donne pouvoir à M. BONNET M. DOYEN donne pouvoir à M. GARNIER Mme LANDEMAINE donne pouvoir à M. SOUTIF M. RIOULT donne pouvoir à M. BORDELET Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés:

MM. CHESNEAU, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER.

M. GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

11 - FINANCES - Budget annexe parc d'activités de l'Orgerie - Décision modificative n° 2 de clôture sur l'exercice 2023

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_11-DE

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative de clôture suivante qui intègre les opérations liées aux variations de stocks.

Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
7133	Variation des encours de production (stock initial)	259 648,75	
7552	Prise en charge du déficit par le budget général		-73 394,70
7133	Variation des encours de production (stock final)		333 043,45
	Total D.M. Nº 2	259 648,75	259 648,75
	Rappel BP + DM antérieure	100 200,00	100 200,00
	TOTAL BP + DM	359 848,75	359 848,75

	Section d'investissem	nent	
Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
3355	Travaux (stock final)	333 043,45	
3355	Travaux (stock initial)		259 648,75
16878	Versement du budget général	0,00	73 394,70
	Total D.M. Nº 2	333 043,45	333 043,45
	Rappel BP + DM antérieure	191,00	191,00
	TOTAL BP + DM	333 234,45	333 234,45

Mayenne, le 18 janvier 2024

Le secrétaire de séance,

**Hubert GUERAULT** 

Le Président,



ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_12-DE

## Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 janvier 2024

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	53
Contre:	0
Pour:	53
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

### Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (visio), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU (visio), RENARD, LELIEVRE, SABRAN, Mme NEDJAAÏ (visio), MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, PILLAERT (visio), BULENGER, MOUTEL, BRODIN (visio), TRANSON, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD (visio), THELIER (visio), LELIEVRE (visio), M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. NICOUX (visio), Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mme LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. FAUCON.

### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET Mme FOURNIER donne pouvoir à M. BONNET M. DOYEN donne pouvoir à M. GARNIER Mme LANDEMAINE donne pouvoir à M. SOUTIF M. RIOULT donne pouvoir à M. BORDELET Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés:

MM. CHESNEAU, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER.

M. GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

12 - FINANCES - Budget annexe zone d'activités des Chevreuils - Décision modificative n° 2 de clôture sur l'exercice 2023

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_12-DE

## Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative de clôture suivante qui intègre les opérations liées aux variations de stocks.

Libellé	Dépenses	Recettes
Variation des encours de production (stock initial)	1 536 064,82	
Reversement de l'excédent au budget général	-168 563,90	
Variation des encours de production (stock final)		1 367 500,92
Total D.M № 2	1 367 500,92	1 367 500,92
Rappel BP + DM antérieure	1 848 900,00	1 848 900,00
TOTAL BP + DM	3 216 400,92	3 216 400,92
Section d'investissement		
Libellé	Dépenses	Recettes
Terrain (stock final)	528 360,32	
Etudes (stock final)	33 871.00	
Travaux (stock final)	771 033,63	
Frais accessoires (stock final)	34 235,97	
Terrain (stock initial)		528 360,33
Etudes (stock initial)		32 296,0
Travaux (stock initial		950 213,53
Frais accessoires (stock initial)		25 194,9
Versement du budget général	168 563,90	
Total D.M N° 2	1 536 064,82	1 536 064,82
Rappel BP + DMantérieure	456 440,87	456 440,87
TOTAL BP + DM	1 992 505,69	1 992 505,69
	Variation des encours de production (stock initial) Reversement de l'excédent au budget général  Variation des encours de production (stock final)  Total D.M N° 2  Rappel BP + DMantérieure  TOTAL BP + DM  Section d'investissement  Libellé  Terrain (stock final)  Etudes (stock final)  Travaux (stock final)  Frais accessoires (stock final)  Terrain (stock initial)  Etudes (stock initial)  Etudes (stock initial)  Terrain (stock initial)  Versement du budget général  Total D.M N° 2  Rappel BP + DMantérieure	Variation des encours de production (stock initial)         1 536 064,82           Reversement de l'excédent au budget général         -168 563,90           Variation des encours de production (stock final)         1 367 500,92           Rappel BP + DMantérieure         1 848 900,00           TOTAL BP + DM         3 216 400,92           Section d'investissement           Libellé         Dépenses           Terrain (stock final)         528 360,32           Etudes (stock final)         33 871.00           Travaux (stock final)         771 033,63           Frais accessoires (stock final)         34 235,97           Terrain (stock initial)         34 235,97           Terrain (stock initial)         Travaux (stock initial)           Etudes (stock initial)         168 563,90           Versement du budget général         168 563,90           Total D.M N° 2         1 536 064,82           Rappel BP + DMantérieure         456 440,87

Mayenne, le 18 janvier 2024

Le secrétaire de séance,

**Hubert GUERAULT** 

Le Président,



## Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 janvier 2024

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	53
Contre:	0
Pour:	53

0

30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

### Sont présents :

### En qualité de titulaires :

Abstention:

Quorum:

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (visio), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU (visio), RENARD, LELIEVRE, SABRAN, Mme NEDJAAÏ (visio), MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, PILLAERT (visio), BULENGER, MOUTEL, BRODIN (visio), TRANSON, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD (visio), THELIER (visio), LELIEVRE (visio), M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. NICOUX (visio), Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mme LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. FAUCON.

### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET Mme FOURNIER donne pouvoir à M. BONNET M. DOYEN donne pouvoir à M. GARNIER Mme LANDEMAINE donne pouvoir à M. SOUTIF M. RIOULT donne pouvoir à M. BORDELET Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés:

MM. CHESNEAU, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER.

M. GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

13 - FINANCES - Budget annexe zone d'activités de Lassay - Décision modificative n° 2 de clôture sur l'exercice 2023

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_13-DE

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative de clôture suivante qui intègre les opérations liées aux variations de stocks.

Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
7133	Variation des encours de production (stock initial)	164 918,10	
7015	Vente de terrains		-1 218,54
7552	Prise en charge du déficit par le budget général		
7788	Produits exceptionnels		
7133	Variation des encours de production (stock final)		166 136,6
	Total D.M. N° 2	164 918,10	164 918,1
	Rappel BP + DM antérieure	35 928,00	35 928,0
	TOTAL BP + DM	200 846,10	200 846,1
Nature	Section d'investissement Libellé	Dépenses	Recettes
3351	Terrain (stock final)	122 912,07	Receites
3355	Travaux (stock final)	14 961,60	
33581	Frais accessoires (stock final)	28 262,97	
3351	Terrain (stock initial)		123 558,5
3355	Travaux (stock initial)		14 961,6
33581	Frais accessoires (stock initial)		26 397,9
16878	Versement du budget général		1 218,5
	Total D.M. Nº 2	166 136,64	166 136,6
	Rappel BP + DM antérieure	5 503,60	5 503,6
	TOTAL BP + DM	171 640,24	171 6

Mayenne, le 18 janvier 2024

Le secrétaire de séance,

**Hubert GUERAULT** 

Le Président,



## Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 janvier 2024

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	53
Contre:	0
Pour:	53

0

30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

### Sont présents :

### En qualité de titulaires :

Abstention: Quorum:

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (visio), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU (visio), RENARD, LELIEVRE, SABRAN, Mme NEDJAAÏ (visio), MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, PILLAERT (visio), BULENGER, MOUTEL, BRODIN (visio), TRANSON, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD (visio), THELIER (visio), LELIEVRE (visio), M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. NICOUX (visio), Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mme LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. FAUCON.

### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET Mme FOURNIER donne pouvoir à M. BONNET M. DOYEN donne pouvoir à M. GARNIER Mme LANDEMAINE donne pouvoir à M. SOUTIF M. RIOULT donne pouvoir à M. BORDELET Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés:

MM. CHESNEAU, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER.

M. GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

14 - FINANCES - Budget annexe zone d'activités de la Chapelle au Riboul - Décision modificative n° 2 de clôture sur l'exercice 2023

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_14-DE

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative de clôture suivante qui intègre les opérations liées aux variations de stocks.

	Section de fonctionnemer	1†	
Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
7133	Variation des encours de production (stock initial)	42 948,00	
7552	Prise en charge du déficit par le budget général	***************************************	-87,00
7133	Variation des encours de production (stock final)		43 035,00
	Total D.M. N° 2	42 948,00	42 948,00
	Rappel BP + DM antérieure	205,00	205,00
	TOTAL BP + DM	43 153,00	43 153,00
	Section d'investissement	†	
Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
3351	Terrain (stock final)	43 035,00	
3351	Terrain (stock initial)		42 948,00
16878	Versement du budget général		87,00
	Total D.M. N° 2	43 035,00	43 035,00
	Rappel BP + DM antérieure	79,00	79,00
	TOTAL BP + DM	43 114,00	43 114,00

Mayenne, le 18 janvier 2024

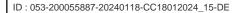
Le secrétaire de séance,

**Hubert GUERAULT** 

Le Président,

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le



## Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 janvier 2024

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	53
Contre:	0
Pour:	53
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

### Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (visio), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU (visio), RENARD, LELIEVRE, SABRAN, Mme NEDJAAÏ (visio), MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, PILLAERT (visio), BULENGER, MOUTEL, BRODIN (visio), TRANSON, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD (visio), THELIER (visio), LELIEVRE (visio), M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. NICOUX (visio), Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mme LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. FAUCON.

### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET Mme FOURNIER donne pouvoir à M. BONNET M. DOYEN donne pouvoir à M. GARNIER Mme LANDEMAINE donne pouvoir à M. SOUTIF M. RIOULT donne pouvoir à M. BORDELET Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés:

MM. CHESNEAU, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER.

M. GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

### 15 - Marchés publics – Convention de groupement de commandes - Fourniture de véhicules (24FOU04)

### M. SOUTIF expose:

La Ville de Mayenne, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et Mayenne Communauté ont

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le



régulièrement besoin d'assurer le renouvellement de leurs parcs de véhicules.

Ces trois entités ayant pour projet de lancer une consultation afin d'assurer à nouveau cette fourniture, il est donc proposé de constituer un groupement de commandes dont l'objectif est de désigner plusieurs fournisseurs pour répondre à des besoins ponctuels sur une période donnée. Cette procédure d'achat, déjà testée pour la Ville, permet d'obtenir, dans le cadre de la démarche de mutualisation des services, une meilleure gestion administrative et technique des commandes tout en mutualisant la procédure de consultation publique.

Il est établi conformément aux articles L. 2113-6 et 2113-7 du Code de la commande publique.

Cette procédure, numérotée 24FOU04 et intitulée « Fourniture de véhicules », aboutira à un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents. La durée sera fixée à 1 an reconductible 3 fois (soit 4 ans maximum). Au regard du montant estimé des achats, une consultation sous forme d'appel d'offres sera nécessaire.

Les fournitures feront l'objet d'un accord-cadre à marchés subséquents avec minimum et avec maximum passé en application des articles L. 2125-1, R. 2162-4, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article L2113-10 du Code de la Commande Publique, le marché sera alloti de la façon suivante :

N°	Libellé du lot	Descriptif du lot	
1	Véhicules légers	Véhicules particuliers, véhicules utilitaires, 4x4, minibus, véhicules aménagés,	
2	Véhicules industriels	Châssis poids lourds et équipements, engins d'entretien des espaces verts, environnement et voirie, engins de travaux publics, véhicules multi-usages,	

Chacun des lots fera l'objet de marchés subséquents selon les besoins ponctuels exprimés par chaque membre du groupement et ce, sur toute la durée de l'accord-cadre. Les minimums et maximums exprimés ci-après s'entendent pour l'ensemble des membres du groupement, soit les 3 collectivités confondues :

Minimum et maximum de l'accord-cadre 24FOU04 Fourniture de véhicules				
Selon décomposition du marché :	Minimum annuel	Maximum annuel		
Totalité de l'accord-cadre	100 000 € HT	900 000 € HT		
Lot 1	1 unité	10 unités		
Lot 2	1 unité	10 unités		

Il est proposé que Mayenne Communauté soit le coordonnateur du groupement de commandes et, qu'en tant que tel, prenne en charge les frais de publicité. A compter de la notification de l'accord-cadre, chaque entité sera responsable des marchés subséquents passés sur la base de cet accord-cadre.

Le choix des titulaires sera effectué par la Commission d'appel d'offres (CAO) de Mayenne Communauté. Les membres de cette commission seront convoqués pour choisir les titulaires sur la base d'un rapport d'analyse des offres rédigé par les services référents des achats.

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_15-DE

Néanmoins, chacune des 3 entités du groupement aura, selon les montants des acquisitions et des délégations de compétences et de signatures propres à chacune d'elle, à charge de procéder à la contractualisation de chacun des marchés subséquents qui la concerne à savoir signer, notifier et exécuter le marché en son nom.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise :

- Monsieur Patrick SOUTIF, Vice-président, à signer la convention de groupement de commandes liée à cette consultation et fournie en annexe ;
- Monsieur le Président à :
  - lancer cette consultation en tant que coordonnateur du groupement ;
  - à signer l'accord-cadre avec le(s) titulaire(s) retenu(s) ainsi que les pièces s'y rapportant;
  - à exécuter l'accord-cadre du groupement de commandes et son (ses) marché(s) subséquent(s), pour la partie qui le concerne, avec le(s) titulaire(s) désigné(s).

Mayenne, le 18 janvier 2024

Le secrétaire de séance.

**Hubert GUERAULT** 

Le Président,

## Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 janvier 2024

Délégués titulaires er	n 58
exercice:	
Délégués présents ou	J
représentés	53
Contre:	0
Pour:	53
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

### Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (visio), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU (visio), RENARD, LELIEVRE, SABRAN, Mme NEDJAAÏ (visio), MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, PILLAERT (visio), BULENGER, MOUTEL, BRODIN (visio), TRANSON, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD (visio), THELIER (visio), LELIEVRE (visio), M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. NICOUX (visio), Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mme LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. FAUCON.

### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET Mme FOURNIER donne pouvoir à M. BONNET M. DOYEN donne pouvoir à M. GARNIER Mme LANDEMAINE donne pouvoir à M. SOUTIF M. RIOULT donne pouvoir à M. BORDELET Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés:

MM. CHESNEAU, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER.

M. GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

16 - Marchés publics – Convention de Groupement de commande – Fourniture de carburants et de solution aqueuse type AdBlue (24FOU07)

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_16-DE

L'approvisionnement en carburants de la Ville de Mayenne, du CCAS et de Mayenne Communauté est assuré par un contrat arrivant à terme le 31 mai 2024. Il permettait, grâce à la constitution d'un groupement de commandes réunissant les trois entités, d'assurer l'approvisionnement de l'ensemble des véhicules du parc.

Les trois collectivités souhaitent pouvoir assurer sans discontinuité le renouvellement de cette fourniture, tout en y intégrant de nouveaux fluides désormais nécessaires au bon fonctionnement du parc.

Il est donc proposé de renouveler ce groupement de commandes porteur d'un accord-cadre (articles L. 2125-1, R. 2162-4, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique) dont l'objectif serait de désigner plusieurs fournisseurs pour répondre aux besoins ponctuels des différents membres du groupement sur une période donnée, en l'occurrence une année reconductible trois fois.

Ce groupement de commandes, établi conformément aux articles L. 2113-6 et 2113-7 du Code de la commande publique, permet d'obtenir, dans le cadre de la démarche de mutualisation des services, une meilleure gestion administrative et technique des commandes tout en mutualisant la procédure de consultation publique.

Conformément à l'article L2113-10 du Code de la Commande Publique, le marché sera alloti de la façon suivante :

N°	Libellé du lot	Cuves	Adresses de livraison Et/ou entités concernées
	Livraison de gasoil, de GNR et de SP 98	15 000 litres (gasoil) 5 000 litres (GNR) 5 000 litres (SP98)	Centre technique municipal  ZI des Perrouins 53100 Mayenne  Pour les 3 membres du
1			groupement
		1 500 litres (GNR)	Stade municipal Avenue Gutenberg RD 35 53100 Mayenne
			Pour la Ville de Mayenne
2	Approvisionnement en GNV et BIO-GNV	Approvisionnement à la station de compression de gaz naturel du fournisseur	
3	Approvisionnement en GPL	Approvisionnement à la station du fournisseur	
4	Livraison de solution aqueuse type AdBlue	Livraison en fûts de 200 litres au : <b>Centre technique municipal</b> ZI des Perrouins  53100 Mayenne	
5	Approvisionnement en solution aqueuse type AdBlue	Approvisionnement à la station ou au garage du fournisseur	

En tant que propriétaire des cuves, il est proposé que la Ville de Mayenne soit le coordonnateur du groupement de commandes et, qu'en tant que tel, elle prenne en charge les frais de publicité. Concernant le lot n°1, la mutualisation des cuves de carburants impose aussi que le coordonnateur aille jusqu'à l'exécution du marché qui suivra (il émettra les commandes, coordonnera le remplissage des cuves

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le



et paiera les factures). Il sera remboursé des consommations des deux autres entités en fonction du décompte de chaque prélèvement de carburant dans les cuves.

En revanche, pour tous les autres lots, chaque membre du groupement sera chargé de l'exécution de son marché, à savoir l'émission des bons de commande, la réception, la vérification et le paiement des factures qui le concernent.

Le choix du (des) titulaire (s) sera effectué par la Commission d'appel d'offres (CAO) de la Ville de Mayenne. Les membres de cette commission seront convoqués pour choisir le (s) titulaire (s) sur la base d'un rapport d'analyse des offres rédigé par les services référents des achats.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise :

- Monsieur Patrick SOUTIF, Vice-Président, à signer la convention de groupement de commandes liée à cette consultation et fournie en annexe.
- Monsieur le Président à exécuter les marchés pour les lots qui le concernent avec le(s) titulaire(s) désigné(s).

Mayenne, le 18 janvier 2024

Le secrétaire de séance.

**Hubert GUERAULT** 

Le Président,



Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 janvier 2024

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	53
Contre:	0
Pour:	53
Abstention:	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

#### <u>Sont présents :</u>

# En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (visio), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU (visio), RENARD, LELIEVRE, SABRAN, Mme NEDJAAÏ (visio), MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, PILLAERT (visio), BULENGER, MOUTEL, BRODIN (visio), TRANSON, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD (visio), THELIER (visio), LELIEVRE (visio), M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. NICOUX (visio), Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mme LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. FAUCON.

#### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET Mme FOURNIER donne pouvoir à M. BONNET M. DOYEN donne pouvoir à M. GARNIER Mme LANDEMAINE donne pouvoir à M. SOUTIF M. RIOULT donne pouvoir à M. BORDELET Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

#### Excusés:

MM. CHESNEAU, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER.

M. GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

# 17 - Réseau de Chaleur Urbain de la Ville de Mayenne – Raccordement d'établissements de Mayenne Communauté

#### M. SOUTIF expose:



La Ville de Mayenne a choisi de créer un service public de distribution de la chaleur à partir des installations existantes du Centre Hospitalier du Nord Mayenne.

Elle a délégué ce service public pendant une durée de 24 ans à Engie Solutions qui a en charge la construction, le financement, l'exploitation et la commercialisation de ce réseau de chaleur.

Ce réseau de chaleur sera alimenté à 90% par du bois local ce qui évitera les émissions de 4 000 tonnes de CO2 par an.

Il est prévu qu'il desserve plusieurs établissements de Mayenne Communauté actuellement chauffés au gaz naturel.

Le raccordement à un réseau de chaleur permettra de remplacer les chaudières existantes par des échangeurs de chaleur qui seront la propriété du service public de la chaleur qui en assurera l'entretien et la maintenance.

Le tarif de la chaleur est binôme : il comprend le tarif de l'énergie (R1 exprimé en € HT/MWh livré, lequel est relevé mensuellement sur le compteur de chaleur installé dans le poste de livraison) et le tarif de l'abonnement (R2 exprimé en € HT/kW souscrit, lequel dépend de la puissance de l'échangeur installée dans le poste de livraison).

Les valeurs des tarifs à la date valeur du 01/02/2023 sont de :

- . R1 = 46.57€ HT/MWh livré
- . R2 = 116.82€ HT/kW souscrit

Le réseau de chaleur alimenté très majoritairement par des énergies renouvelables bénéficie d'un taux de TVA réduite de 5.5%.

Les puissances souscrites pour les bâtiments ont été évaluées comme suit :

. Chapelle Calvairiennes	37 kW
. Maison des alternants	32 kW
. Le Grand Nord	178 kW
. Etablissements Jouve	267 kW
. Ancienne gare	15 kW
. IRSA	5 kW

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les polices d'abonnement pour les bâtiments cités ci-dessus présentés ainsi que les conventions CEE tripartites correspondantes.

Mayenne, le 18 janvier 2024

Le secrétaire de séance.

**Hubert GUERAULT** 

Le Président,



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 janvier 2024

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	53
Contre:	0
Pour:	53
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

#### Sont présents :

# En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (visio), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU (visio), RENARD, LELIEVRE, SABRAN, Mme NEDJAAÏ (visio), MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, PILLAERT (visio), BULENGER, MOUTEL, BRODIN (visio), TRANSON, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD (visio), THELIER (visio), LELIEVRE (visio), M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. NICOUX (visio), Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mme LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. FAUCON.

#### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET Mme FOURNIER donne pouvoir à M. BONNET M. DOYEN donne pouvoir à M. GARNIER Mme LANDEMAINE donne pouvoir à M. SOUTIF M. RIOULT donne pouvoir à M. BORDELET Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

#### Excusés:

MM. CHESNEAU, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER.

M. GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

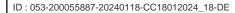
\_\_\_\_\_

18 - Mandat spécial pour la participation d'un élu à la finale du concours national « Notre EAC en 360 secondes » à Paris le 31 janvier 2024

# M. SOUTIF expose:

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le



Vu les articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du CGCT;

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant le taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État ;

Vu le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 16 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991;

Le mandat spécial correspond à une mission qui doit être accomplie, dans l'intérêt de la communauté, par un ou plusieurs membres du conseil communautaire et avec l'autorisation de celui-ci.

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

La prise en charge de ces frais de déplacement restera conforme aux montants fixés par décret et votés lors du conseil communautaire du 05 mai 2022 – délibération CC05052022\_27.

Le Vice-Président en charge de la culture et du patrimoine, Monsieur BONNET Tony, se rendra à Paris, le 31 janvier 2024, pour participer à la finale du concours national « Notre EAC en 360 secondes ». Ce concours organisé par la FNADAC en partenariat avec le CNFPT vient récompenser, au titre de l'éducation artistique et culturelle, le projet de résidence de territoire « Jeunes et santé mentale » coordonné en 2021/2022 par la direction des affaires culturelles, en lien avec le contrat local de santé de Mayenne Communauté.

Conférant le caractère de mandat spécial au déplacement à la finale du concours national « Notre EAC en 360 secondes » à Paris le 31 janvier 2024.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, prend en charge des frais liés à ce mandat spécial par remboursement à postériori des frais avancés (sur présentation de justificatifs).

Mayenne, le 18 janvier 2024

Le secrétaire de séance,

**Hubert GUERAULT** 

Le Président,

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 janvier 2024

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	53
Contre :	0
Pour:	51
Abstention:	2
Quorum:	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

#### Sont présents :

# En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (visio), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU (visio), RENARD, LELIEVRE, SABRAN, Mme NEDJAAÏ (visio), MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, PILLAERT (visio), BULENGER, MOUTEL, BRODIN (visio), TRANSON, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD (visio), THELIER (visio), LELIEVRE (visio), M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. NICOUX (visio), Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mme LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. FAUCON.

#### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET Mme FOURNIER donne pouvoir à M. BONNET M. DOYEN donne pouvoir à M. GARNIER Mme LANDEMAINE donne pouvoir à M. SOUTIF M. RIOULT donne pouvoir à M. BORDELET Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

#### Excusés:

MM. CHESNEAU, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER.

M. GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

# 19 - Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Modification des Tarifs

# M. COISNON expose:

Par délibération du 15 décembre 2022, le Conseil Communautaire a fixé les redevances comme suit :

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_19-DE

Type de Contrôle	Tarif
Examen préalable de la conception	60 €
Contrôle de bonne exécution	90 €
Diagnostic de bon fonctionnement	100 €
Diagnostic de bon fonctionnement : majoration de 400 % pour les usagers qui ont mis un obstacle à l'accomplissement du contrôle	500 €
Contrôle périodique (tous les 6 ans)	93 €
Contrôle périodique : majoration de 400 % pour les usagers qui ont mis un obstacle à l'accomplissement du contrôle	465€
Déplacement sans intervention	50 €
Visite en cas de vente	200 €

# Pour 2024, il est proposé de :

- Maintenir les tarifs existants pour les contrôles courants (conception, réalisation, vente et périodique)
- Supprimer le tarif spécifique aux diagnostics (100€). Ce type de contrôle est amené à disparaître. La différenciation avec les contrôles périodiques est chronophage pour le service (facturation différente, courriers différents, etc...).
- Créer un tarif expertise (200€) en cas de convocation par une assurance suite à un litige chez un usager.

Ce tarif comprend la rédaction de l'historique de l'installation, le déplacement et la présence d'un technicien du service à la réunion d'expertise.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à la majorité (M. BRODIN s'étant abstenu), fixe les redevances comme suit à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 :

Type de Contrôle	Tarif
Examen préalable de la conception	60 €
Contrôle de bonne exécution	90 €
Contrôle périodique (tous les 6 ans)	93 €
Contrôle périodique : majoration de 400 % pour les usagers qui ont mis un obstacle à l'accomplissement du contrôle	465 €
Déplacement sans intervention	50 €
Visite en cas de vente	200 €
Visite dans le cadre d'une convocation d'expertise	200 €

Mayenne, le 18 janvier 2024

Le secrétaire de séance,

**Hubert GUERAULT** 

Le Président,



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 janvier 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou	
représentés	53
Contre :	0
Pour:	53
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

### Sont présents :

# En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (visio), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU (visio), RENARD, LELIEVRE, SABRAN, Mme NEDJAAÏ (visio), MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, PILLAERT (visio), BULENGER, MOUTEL, BRODIN (visio), TRANSON, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD (visio), THELIER (visio), LELIEVRE (visio), M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. NICOUX (visio), Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mme LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. FAUCON.

#### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET Mme FOURNIER donne pouvoir à M. BONNET M. DOYEN donne pouvoir à M. GARNIER Mme LANDEMAINE donne pouvoir à M. SOUTIF M. RIOULT donne pouvoir à M. BORDELET Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

#### Excusés:

MM. CHESNEAU, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER.

M. GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

20 - RESSOURCES HUMAINES — Relais Petite Enfance — Politique d'accompagnement des assistantes maternelles, des maisons d'assistantes maternelles et développement du Relais Petite Enfance nécessitant la création d'un contrat de projet à temps non complet

#### **Mme D'ARGENTRE expose:**

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le



#### **Rappels**

- 1 étude sur les besoins des familles par le sociologue Boris Teruel
- 1 Convention Territoriale Globale avec une coordination petite enfance et parentalité mise en place en 2022
- Des rencontres depuis 1 an des différents partenaires (MPE, RPE, Caf, MSA, PMI, Club RH d'entreprises, la SERE, les élus sur le territoire, le Département, la direction des affaires culturelles, l'Education nationale, Les Possibles, la mobilité...)
- Une compilation de données statistiques
- 2 questionnaires : Assistantes Maternelles et Maisons d'Assistantes Maternelles
- Différentes commissions dont 2 rencontres avec les assistantes maternelles.

Au final: 1 diagnostic petite enfance avec des propositions d'axes de travail et des solutions possibles.

#### Dans un contexte

- Une baisse importante du nombre des assistantes maternelles entre décembre 2021 : 217 et octobre 2023 : 182 assistantes maternelles soit 122 places en moins à l'échelle de Mayenne communauté
- La natalité qui baisse plus lentement et qui se stabilise avec un passage de 962 enfants de moins de 3 ans à 954 enfants entre 2021 et 2023
- Un taux d'occupation des places d'accueil en modes de garde à 95% en moyenne mais à 100% sur une partie du territoire
- 30% des assistantes maternelles en âge de partir à la retraite dans les 5 ans à venir en plus de celles qui se réorientent.

Il y a donc une urgence à réagir pour préparer la suite.

<u>Propositions d'accompagnement des assistantes maternelles et des Maisons d'assistantes maternelles</u>

Public	Action	Délais	Coût	Nombre	Temps RPE+ coord. CTG
Assistantes	Kit de bienvenue	1er T. 2024	120 €/an	15 AM	Logistique kit
maternelles	Accompagnement nouvelles agréées	1 er T. 2024		15 AM	3h/ AM
	Augmentation nombre « matinées éveil »	Sept. 2024		4 matinées/ sem.	½ ETP animatrice
	Analyse de la pratique	Sept. 2024	6 000€/an max	10 groupes Soit 62 AM	Logistique des groupes et séances
Maisons d'assistantes maternelles	Accompagnement global dès le début du projet	Exp. en 2023 1er T. 2024		2 actuellement + 1 en janvier	20h/ MAM Lié au ½ ETP animatrice
	Aide départ en formation	2024	138€/an 1932€/an		Convention + suivi
	Animation groupe MAM			1 temps /semaine + 2 temps inter- MAM/an	1/2 journée/sem. hors vac. sco. Lié au 1/2 ETP animatrice
	Aide financière structures MAM	2024	2000€/MAM 28 000€ max.	14 MAM max.	Convention + suivi
½ ETP supplémentaire		Sept. 2024	21 000€/an - Sub. caf (88%)		

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_20-DE

sur le relais petite enfance		= 2600€/an.	
TOTAL sur 1 année complète		38 652€	½ ETP
TOTAL 2024 (estimation)		33 000 €	½ ETP sur Sept à Déc.

# <u>Un renfort du Relais Petite enfance nécessaire</u>

Avec des missions supplémentaires :

- Plus de matinées éveil pour les assistantes maternelles
- L'accompagnement spécifique des maisons d'assistantes maternelles et des nouvelles assistantes maternelles agréées
- Le développement de l'observatoire des besoins et de l'offre sur le territoire
- Les rendez-vous familles en augmentation
- La création et mise en place d'un plan de communication complet.

La création d'un 1/2 ETP supplémentaire d'animatrice de relais, ce qui permettrait de rentrer dans les objectifs de la nouvelle GOG de la Caf. Ainsi nous arriverions à 1 ETP d'animatrice pour 52 assistantes maternelles sur le service au total. Objectif de la nouvelle COG: 1 ETP/56AM.

Dans l'intention d'avoir ce temps supplémentaire à partir de septembre 2024, <u>il est nécessaire de refaire la convention avec la Caf et de faire la demande de subvention pour fin janvier 2024</u> afin de passer notre dossier en commission Caf en mars. Nous aurions une réponse définitive de prise en charge partielle du poste le 18 mars 2024. Le financement attendu est de l'ordre de 88 %, laissant ainsi un reste à charge d'environ 2600 € en années pleine.

# Un développement des structures d'accueil collectif à envisager

Les différents travaux menés autour de l'étude de l'offre et des besoins des familles en termes de modes d'accueil nous amène à la conclusion qu'il faut développer des nouvelles places d'accueils collectifs.

- Pas de compensation des départs des assistantes maternelles par les nouvelles arrivées
- Problématique des horaires atypiques importante
- Accueil collectif plébiscité aujourd'hui par les familles
- Problématique des remplacements des assistantes maternelles en cas de maladie ou de départ en formation. L'accueil collectif permet de répondre en partie à ces besoins.

Concernant le type de structure collective, les micro-crèches (de 12 places) sont à favoriser car elles permettent un meilleur maillage territorial à un coût moindre qu'une plus grande crèche.

La question de **l'implantation de micro-crèches privées** touche à de vrais enjeux d'accès financier pour les familles (vu les tarifs pratiqués) et de type d'accueil proposé, notamment l'accueil d'urgence et l'accueil occasionnel (rarement possible) ainsi que les horaires d'ouverture (horaires atypiques peu rentables). Cette question doit donc être travaillée en pensant complémentarité de l'offre sur un même territoire offerte aux familles et en associant les entreprises locales qui sont sollicitées par les porteurs de projets privés en général.

Pour **la localisation possible et souhaitable d'installation des structures**, plusieurs critères rentrent en jeux :

- Sur la tension sur les places d'accueil la priorité serait aujourd'hui de créer des places autour de le Ville de Mayenne et sur l'axe Mayenne-Laval dans un premier temps.
- Sur les taux de subvention de la Caf : les Zones de Revitalisation Rurales et avec un taux de couverture bas sont à privilégier à ce jour, mais les instructions techniques de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion ne sont pas encore sorties. Les accueils Petite enfance sont les priorités n°1 dans les nouvelles orientations
- Des opportunités de locaux disponibles, de terrains adaptés sur certaines communes pourraient être aussi un critère.

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_20-DE

Si de nouvelles places d'accueils collectifs publiques étaient créées à l'échelle de Mayenne Communauté, la compétence petite enfance serait à transférer au préalable.

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le code général de la fonction publique territoriale;

Vu le budget communautaire;

Vu le tableau actuel des effectifs de Mayenne Communauté;

Considérant les besoins du service ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Sous réserve de l'avis favorable du comité social territorial du 15 mars 2024 :

# Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- valide l'ensemble des propositions d'accompagnement supplémentaire des assistantes maternelles pour l'année 2024 décrites ci-dessus
- prévoit l'inscription au budget supplémentaire 2024 d'une enveloppe de 33 000 €
- crée un poste à temps non complet (50 %) sous la forme d'un contrat de projet d'une durée de 16 mois (de septembre 2024 à décembre 2025) pour le développement du service du relais petite enfance.
- autorise le président ou son représentant à solliciter toute subvention liée à ce poste et notamment auprès de la CAF.
- autorise les services de la SERE à travailler avec les porteurs de projets de structures d'accueil petite enfance privées.
- demande aux services de Mayenne Communauté de travailler et d'analyser toutes les questions administratives et financières conséquentes à un passage de la compétence de la petite enfance (liée à la gestion d'une structure d'accueil collectif du jeune enfant) de la Ville de Mayenne à Mayenne communauté.
- met en place un groupe de travail, composé d'élus Mayenne Communauté et Ville de Mayenne et de techniciens présidé par Magali D'Argentré dès le premier trimestre 2024. En fonction des sujets abordés les partenaires seront associés (Caf, PMI,...).

Mayenne, le 18 janvier 2024

Le secrétaire de séance,

**Hubert GUERAULT** 

Le Président,



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

# SEANCE du 18 janvier 2024

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	53
Contre:	0
Pour:	53
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

#### Sont présents :

# En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (visio), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU (visio), RENARD, LELIEVRE, SABRAN, Mme NEDJAAÏ (visio), MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, PILLAERT (visio), BULENGER, MOUTEL, BRODIN (visio), TRANSON, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD (visio), THELIER (visio), LELIEVRE (visio), M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. NICOUX (visio), Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mme LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. FAUCON.

#### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET Mme FOURNIER donne pouvoir à M. BONNET M. DOYEN donne pouvoir à M. GARNIER Mme LANDEMAINE donne pouvoir à M. SOUTIF M. RIOULT donne pouvoir à M. BORDELET Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

#### Excusés:

MM. CHESNEAU, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER.

M. GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

#### 21 - Tarifs aire d'accueil des gens du voyage

# **Mme D'ARGENTRE expose:**

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_21-D

2024	
------	--

	2023	2024
Droits de place / jour	1,90 €	1,96 €
Eléctricité en kW/h	0,17 €	0,18 €
Eau m³	3,67 €	3,78 €
Dépôt de Garantie	100,00€	100,00€
Location Salle de convivialité :		
Un après-midi	12,65€	13,00€
Une soirée	23,20 €	24,00 €
Un week-end	46,30 €	48,00€
Dépôt de Garantie	30,00€	50,00€

	2024
Nettoyage Box	30,00 €
Remplacement d'une poignée de porte	10,00 €
Dégradation porte extérieur	50,00 €
Dégradation porte intérieur	50,00 €
Petite dégradation porte	25,00 €
Changement Barillet	30,00 €
Clé cassée	10,00 €
Pomme de douche + flexible	10,00 €
Porte savon	10,00 €
Dégradation mur extérieur	50,00 €
Dégradation mur intérieur	50,00 €
Petite dégradation mur	25,00 €
Location Salle de convivialité :	
Nettoyage salle	50,00 €
Dégradation mobilier	50,00 €
Dégradation mur extérieur	50,00 €
Dégradation mur intérieur	50,00 €
Petite dégradation mur	25,00 €
Dégradation porte extérieur	50,00 €
Dégradation porte intérieur	50,00 €
Petite dégradation porte	25,00 €

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide les nouveaux tarifs 2024.

Mayenne, le 18 janvier 2024

Le secrétaire de séance,

**Hubert GUERAULT** 

Le Président,

Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 janvier 2024

Délégués titulaires en 58
exercice:
Délégués présents ou représentés 53
Contre: 0
Pour: 53
Abstention: 0
Quorum: 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

# Sont présents :

## En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (visio), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU (visio), RENARD, LELIEVRE, SABRAN, Mme NEDJAAÏ (visio), MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, PILLAERT (visio), BULENGER, MOUTEL, BRODIN (visio), TRANSON, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD (visio), THELIER (visio), LELIEVRE (visio), M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. NICOUX (visio), Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mme LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. FAUCON.

#### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET Mme FOURNIER donne pouvoir à M. BONNET M. DOYEN donne pouvoir à M. GARNIER Mme LANDEMAINE donne pouvoir à M. SOUTIF M. RIOULT donne pouvoir à M. BORDELET Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

#### Excusés:

MM. CHESNEAU, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER.

M. GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

# 22 - SANTE – Proposition d'adhésion à la FNCS (Fédération Nationale des Centres de Santé)

# **Mme D'ARGENTRE expose:**

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_22-DE

La FNCS regroupe plus de 300 centres de santé médicaux et polyvalents implantés sur tous les territoires de France, également des futurs gestionnaires porteurs de projets de création de centres de santé.

L'adhésion à la FNCS permet :

- poser des questions et demander des conseils (juridiques, financiers, organisation...);
- disposer de retours d'expériences
- avoir accès à des informations en lien avec l'actualité des centres de santé (fiches pratiques, documents de gestion, newsletter, réunions en visio...)
- publier des offres d'emploi

Une adhésion est possible à l'année civile pour bénéficier de leurs services à hauteur de 895 €.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide l'adhésion à la FNCS pour l'année 2024.

Mayenne, le 18 janvier 2024

Le secrétaire de séance,

**Hubert GUERAULT** 

Le Président,

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 janvier 2024

_	és titulaires en	58
exercic	e:	
Délégu	és présents ou	
représe	ntés	53
Contre	•	0
Pour:		53
Absten	tion :	0
Quorun	n:	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

### Sont présents :

## En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (visio), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU (visio), RENARD, LELIEVRE, SABRAN, Mme NEDJAAÏ (visio), MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, PILLAERT (visio), BULENGER, MOUTEL, BRODIN (visio), TRANSON, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD (visio), THELIER (visio), LELIEVRE (visio), M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. NICOUX (visio), Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mme LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. FAUCON.

#### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET Mme FOURNIER donne pouvoir à M. BONNET M. DOYEN donne pouvoir à M. GARNIER Mme LANDEMAINE donne pouvoir à M. SOUTIF M. RIOULT donne pouvoir à M. BORDELET Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

#### Excusés:

MM. CHESNEAU, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER.

M. GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

23 - Mise à disposition des équipements sportifs pour les lycées – Modification des tarifs – Signature des conventions

#### M. DELAHAYE expose:

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_23-DE

Le Conseil Régional vient de nous informer du montant des dotations applicables pour l'année 2024 et de la nécessité de signer avec les lycées les conventions d'utilisation des équipements sportifs du centre aquatique pour l'année 2024.

Les nouveaux tarifs horaires applicables à compter du 1 er janvier 2024 seront les suivants :

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- entérine ces nouveaux tarifs,
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes.

Mayenne, le 18 janvier 2024

Le secrétaire de séance.

**Hubert GUERAULT** 

Le Président,

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_24-DE

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 janvier 2024

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	53
Contre:	0
Pour:	42
Abstention:	11
Quorum:	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

#### Sont présents :

# En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (visio), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU (visio), RENARD, LELIEVRE, SABRAN, Mme NEDJAAÏ (visio), MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, PILLAERT (visio), BULENGER, MOUTEL, BRODIN (visio), TRANSON, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD (visio), THELIER (visio), LELIEVRE (visio), M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. NICOUX (visio), Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mme LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. FAUCON.

#### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET Mme FOURNIER donne pouvoir à M. BONNET M. DOYEN donne pouvoir à M. GARNIER Mme LANDEMAINE donne pouvoir à M. SOUTIF M. RIOULT donne pouvoir à M. BORDELET Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

#### Excusés:

MM. CHESNEAU, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER.

M. GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

#### 24 – Approbation du budget de l'EPIC Office de Tourisme Vallée de Haute Mayenne

# M. BORDELET expose:

Vu le code du Tourisme, notamment ses articles L.133-1 et suivants ;

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_24-DE

Vu la délibération de Mayenne Communauté datant du 6 juillet 2023 et portant création de l'EPIC Office de tourisme Vallée de Haute Mayenne ;

Vu l'article 7 des statuts de l'office de tourisme Vallée de Haute Mayenne ;

Vu les règles budgétaires prévues par les articles L.1612-1 à L1612-20 du CGCT applicables aux EPIC;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M4 applicable aux établissements publics locaux industriels et commerciaux;

Le budget de l'EPIC Office de tourisme Vallée de Haute Mayenne est soumis à l'approbation du conseil communautaire

Il est rappelé que Le budget de l'EPIC comprend notamment en recettes le produit :

- o des subventions.
- o des souscriptions particulières et d'offres de concours,
- o le produit de la taxe de séjour,
- o Les recettes issues de la commercialisation des produits touristiques,
- o les recettes liées le cas échéant à l'exploitation des équipements dont il a la gestion,
- o Les recettes le cas échéant des prestations de services proposées aux acteurs touristiques locaux,
- o des taxes que le conseil que le conseil communautaire aura décidé de lui affecter,

## Il comporte en dépenses, notamment :

- o les frais d'administration et de fonctionnement,
- o les frais de promotion, de publicité et d'accueil,
- o le cas échéant les frais inhérents à la commercialisation
- o le cas échéant les dépenses provenant de la gestion de services ou d'installations touristiques

Le budget préparé par le directeur de l'office de tourisme se conforme aux dispositions des articles L. 1612-2, L. 2221-5 et L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales. Le budget est équilibré en recettes et en dépenses, il est voté par chapitre en fonctionnement et en investissement. Il est élaboré en fonction des prévisions de dépenses et de recettes. Les recettes sont estimées notamment à partir des activités commerciales, du rendement de la taxe de séjour et du besoin en subvention de fonctionnement versée par Mayenne Communauté au titre des missions à caractère administratif de l'office de tourisme.

Il est présenté par le président au comité de direction qui en délibère.

Si le conseil communautaire saisi à fin d'approbation, n'a pas fait connaître sa décision dans un délai de trente jours le budget est considéré comme approuvé.

Le compte financier de l'exercice écoulé est présenté par le président au comité de direction, qui en délibère et le transmet au conseil communautaire pour approbation.

Le budget de l'EPIC est voté par nature au niveau des chapitres pour la section d'exploitation ainsi que pour la section d'investissement.

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_24-DE

BUDGET PRIMITIF 2024 OFFICE DE TOURISME VA	ALLEE DE HAUTE MAYEN	NE
SECTION DE FONCTIONNEN	ΛENT	
	DEPENSES	RECETTES
012-CHARGES DE PERSONNEL	418 000,00 €	- €
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	64 310,00 €	487 810,00 €
023- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 500,00 €	- €
TOTAL	487 810,00 €	487 810,00 €
SECTION D'INVESTISSEMI	ENT	
DEPENSES D'EQUIPEMENT	5 500,00 €	- €
021- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	5 500,00 €
TOTAL	493 310,00 €	493 310,00 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, à la majorité (MM. LE SCORNET, BORDELET, RAILLARD, TRANCHEVENT, MOTTAIS, BRODIN et Mme LELIEVRE n'ayant pas pris part au vote) :

- approuve le budget 2024 de l'EPIC Office de Tourisme Vallée de Haute Mayenne tel que présenté
- autorise le président à signer tout document inhérent au présent dossier.

Mayenne, le 18 janvier 2024

Le secrétaire de séance,

**Hubert GUERAULT** 

Le Président,

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 janvier 2024

Délégués titulaires en	58
exercice:	
Délégués présents ou	
représentés	53
Contre:	0
Pour:	53
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

### Sont présents :

## En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (visio), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU (visio), RENARD, LELIEVRE, SABRAN, Mme NEDJAAÏ (visio), MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, PILLAERT (visio), BULENGER, MOUTEL, BRODIN (visio), TRANSON, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD (visio), THELIER (visio), LELIEVRE (visio), M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. NICOUX (visio), Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mme LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. FAUCON.

#### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET Mme FOURNIER donne pouvoir à M. BONNET M. DOYEN donne pouvoir à M. GARNIER Mme LANDEMAINE donne pouvoir à M. SOUTIF M. RIOULT donne pouvoir à M. BORDELET Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

#### Excusés:

MM. CHESNEAU, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER.

M. GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

# 25 – Modification des statuts de l'EPIC Office de Tourisme Vallée de Haute Mayenne

# M. BORDELET expose:

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L.133-1 à L133-10

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_25-DE

Vu le code général des collectivités territoriales R.2231-31 et suivants, modifiés Vu la délibération du 6 juillet 2023 portant création de l'EPIC Office de tourisme Vallée de Haute Mayenne et approbation des statuts.

Considérant la nécessité de préciser les points suivants sur les statuts de l'EPIC :

- -TITRE 2 CHAPITRE 2 Article 6 : Attributions du directeur
- -TITRE 2 CHAPITRE 3 Article 7 : Budget
- -TITRE 2 CHAPITRE 3 Article 9 : Agent comptable
- -TITRE 3 Article 17: Statuts

Le comité de direction de l'EPIC réuni le 8 janvier 2024 propose la modification des statuts tels qu'ils figurent en annexe du présent dossier

## Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve la modification des statuts de l'EPIC Office de tourisme Vallée de Haute Mayenne tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération
- autorise le président à signer tout document inhérent au présent dossier.

Mayenne, le 18 janvier 2024

Le secrétaire de séance,

**Hubert GUERAULT** 

Le Président,

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_25-DE

# Statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal – Vallée de Haute Mayenne constitué en EPIC

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L.133-1 à L133-10 Vu le code général des collectivités territoriales R.2231-31 et suivants, modifiés.

#### TITRE 1 - DISPOSITIONS GENERALES

#### Article 1<sup>er</sup> - Objet

L'Etablissement Public Office de tourisme intercommunal Vallée de Haute Mayenne (OTIVHM) se voit confier la responsabilité de développer la fréquentation touristique sur la zone touristique de Mayenne Communauté par délibération du conseil communautaire du 6 juillet 2023, il devra notamment :

- Assurer l'accueil et l'information des touristes,
- Assurer la promotion touristique de la communauté de communes, en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme,
- Coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local,
- Contribuer à l'accompagnement des porteurs de projets touristiques en lien avec la direction économie & attractivité et le cas échéant avec les autres acteurs départementaux (Chambres consulaires, ADT ....)
- Commercialiser et promouvoir l'offre touristique du territoire de Mayenne Communauté
- Favoriser l'adaptation de l'offre touristique aux exigences des clientèles française et étrangère, en particulier par la création de nouveaux produits,
- Accroître les performances économiques de l'outil touristique,
- Contribuer à l'animation et à la promotion des manifestations artistiques, culturelles ou sportives destinées à renforcer la notoriété du territoire
- S'engager dans une démarche qualité (Classement, SADI etc.) visant à améliorer le fonctionnement interne de la structure, permettant d'accroitre la satisfaction de la clientèle et d'assurer un suivi à l'aide d'indicateurs,
- Assurer le suivi de la gestion de la taxe de séjour

# En outre, il peut également :

- Etre chargé de l'installation et de l'exploitation d'équipement touristique
- Etre autorisé à mener des études touristiques

Un office de tourisme en EPIC est obligatoirement consulté sur les projets d'équipements collectifs touristiques.

Les présents statuts ont été approuvés par le conseil communautaire du 6 juillet 2023, modifié par délibération en date du 18 janvier 2024 sur proposition du comité de direction.

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_25-DE

#### **TITRE 2 - ADMINISTRATION GENERALE**

L'EPIC est administré par un comité de direction et dirigé par un directeur

## Chapitre 1 - Le comité de direction

# Article 2 - Organisation - Désignation des membres

Le comité de direction de l'EPIC comprend :

- 1 collège d'élus composé de 6 conseillers communautaires titulaire et 6 suppléants conformément à l'article L133-5 du code du tourisme ils détiennent la majorité des sièges
- 1 collège de socioprofessionnels, composé de 4 professionnels du tourisme ou représentants des organismes intéressés au tourisme et de 4 suppléants.

Les conseillers communautaires membres du comité de direction sont élus par le conseil communautaire pour la durée de leur mandat.

Les autres membres sont désignés par le comité de direction pour une durée identique. Leurs fonctions prennent fin lors du renouvellement du conseil municipal.

En cas de démission, de déchéance ou de décès, il est procédé dans les plus brefs délais, au remplacement du membre démissionnaire, déchu ou décédé et le nouveau membre exerce son mandat pour une durée égale à celle restant à courir pour le membre remplacé. Pour le collège des socio-professionnels, en cas de cessation d'activité économique ou associative, le membre perdant sa représentation ne peut continuer à siéger qu'après avis du Président de l'intercommunalité.

#### Article 3 - Mode de fonctionnement

Le comité élit un président et vice-président parmi ses membres

Hormis la présidence de la séance du comité en cas d'empêchement du président, le viceprésident ne peut exercer d'autres pouvoirs que ceux qui lui ont été délégués par le président.

Le comité se réunit au moins 6 fois par an. Il est en outre convoqué chaque fois que le Président le juge utile, sur demande du Préfet ou de la majorité de ses membres en exercice.

L'ordre du jour est fixé par le président, il est joint à la convocation au moins 10 jours avant la date de la réunion.

Le directeur de l'établissement public assiste au comité avec voix consultative. Il tient procès-verbal de la séance qu'il soumet au Président dans un délai de 8 jours.

Les séances du comité de direction ne sont pas publiques.

Lorsqu'un membre du comité, fait connaître qu'il ne pourra pas siéger à une séance à laquelle il a été convoqué, son suppléant est invité à siéger.

Les suppléants peuvent assister au comité de direction en même temps que leur titulaire mais le cas échéant seule la voix du titulaire est prise en compte.

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_25-DE

Le comité ne peut délibérer que si le nombre des membres présents à la séance dépasse la moitié de celui des membres en exercice.

Lorsque le quorum n'a pas été atteint après une première convocation, il est procédé à une deuxième convocation à huit jours d'intervalle au moins. Les délibérations prises après cette deuxième convocation sont valables, quel que soit le nombre de présents.

Les délibérations sont prises à la majorité des votants. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante

Le Président peut inviter, sur proposition du directeur, au comité de direction, pour avis, toute personne dont il juge utile la présence en fonction de l'ordre du jour

Le comité peut constituer des commissions de travail auxquelles sont susceptibles de participer des personnalités qualifiées extérieures à l'office de tourisme. Elles sont présidées par un membre du comité.

# Article 4 - Attributions

Conformément à l'article R133-10 du code du tourisme, le comité de direction délibère sur toutes les questions intéressants le fonctionnement et l'activité de l'office de tourisme et notamment sur :

- Le budget des recettes et dépenses de l'office de tourisme
- Le compte financier de l'exercice écoulé
- Les tarifs de la boutique et des produits commercialisés
- La fixation du tableau des effectifs du personnel et le montant de leur rémunération
- Le programme annuel de publicité et de promotion
- Les projets de création de services ou installations touristiques ou sportifs
- Les questions qui lui sont soumises pour avis par le conseil communautaire

Les marchés de travaux, fournitures et services sont soumis aux règles applicables du code des marchés publics

# Chapitre 2 - Le directeur

#### Article 5 - Statut

Le directeur assure le fonctionnement de l'établissement public sous l'autorité du Président.

Il est nommé par le Président, après avis du comité.

Il ne peut être conseiller municipal ou intercommunal

Employé sous contrat de droit public pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, il peut être résilié sans préavis ni indemnité pendant les trois premiers mois d'exercice de la fonction.

# Article 6 - Attributions du directeur

Il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du comité de direction après passage au contrôle de légalité, il tient le registre des délibérations à jour et en assure la communication obligatoire.

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_25-DE

Il exerce la direction de l'ensemble des services, sous réserve des dispositions ci-après concernant l'agent comptable,

Il recrute et licencie le personnel nécessaire dans la limite des inscriptions budgétaires avec l'accord du Président,

Il est l'ordonnateur public, et à ce titre, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Il peut signer en exécution des décisions du comité, tous actes, contrats, etc.

En sa qualité d'ordonnateur il peut, par délégation du Comité de Direction et sur avis du comptable, créer des régies de recettes et/ou d'avances, soumises aux conditions de fonctionnement prévues aux articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il inscrit l'OT au registre des opérateurs Atout France et l'OT assure son directeur (Fond de garantie, assurance personnelle)

Le comité de direction peut donner délégation au directeur pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 10 000€HT, incluant les groupements de commande avec la collectivité de rattachement lorsqu'ils sont avantageux pour l'EPIC. Dans le cas où le montant est supérieur ou égal à 10 000€HTune délibération du comité de direction sera nécessaire.

En tant que représentant légal de la structure et conformément à l'article R. 2221-22 du CGCT, le directeur exercera sans l'autorisation du comité de direction tous les actes conservatoires des droits de la régie. Par acte conservatoire, il convient d'entendre les actes qui permettent de sauvegarder le patrimoine ou de soustraire un bien à un péril imminent ou à une dépréciation inévitable, sans compromettre aucune prérogative du propriétaire. A titre d'exemple, il peut s'agir de la souscription de contrat d'assurance, de faire exécuter des travaux de réparation, de déclarer un sinistre ou de mettre en demeure un débiteur de l'EPIC

Le Directeur fait chaque année un rapport sur l'activité de l'Office qui est soumis au Comité de Direction par le Président, puis au conseil communautaire.

# Chapitre 3 - Budget et comptabilité de l'EPIC

# Article 7 - Budget

Le budget de l'EPIC comprend notamment en recettes le produit :

- o des subventions,
- o des souscriptions particulières et d'offres de concours,
- o le produit de la taxe de séjour,
- Les recettes issues de la commercialisation des produits touristiques,
- les recettes liées le cas échéant à l'exploitation des équipements dont il a la gestion,
- Les recettes le cas échéant des prestations de services proposées aux acteurs touristiques locaux,
- des taxes que le conseil que le conseil communautaire aura décidé de lui affecter,

Il comporte en dépenses, notamment :

o les frais d'administration et de fonctionnement,

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_25-DE

- o les frais de promotion, de publicité et d'accueil,
- o le cas échéant les frais inhérents à la commercialisation
- le cas échéant les dépenses provenant de la gestion de services ou d'installations touristiques

Le budget préparé par le directeur de l'office de tourisme se conforme aux dispositions des articles L. 1612-2, L. 2221-5 et L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales. Le budget est équilibré en recettes et en dépenses, il est voté par chapitre en fonctionnement et en investissement. Il est élaboré en fonction des prévisions de dépenses et de recettes. Les recettes sont estimées notamment à partir des activités commerciales, du rendement de la taxe de séjour et du besoin en subvention de fonctionnement versée par Mayenne Communauté au titre des missions à caractère administratif de l'office de tourisme.

Il est présenté par le président au comité de direction qui en délibère.

Si le conseil communautaire saisi à fin d'approbation, n'a pas fait connaître sa décision dans un délai de trente jours le budget est considéré comme approuvé.

Le compte financier de l'exercice écoulé est présenté par le président au comité de direction, qui en délibère et le transmet au conseil communautaire pour approbation.

# Article 8 - Comptabilité

La comptabilité de l'office de tourisme est tenue conformément au plan comptable particulier applicable aux services publics industriels et commerciaux à savoir l'instruction budgétaire et comptable M4.

Elle permet d'apprécier la situation active et passive de l'établissement.

#### Article 9 - Agent comptable

Le comptable de l'EPIC est nommé par le Préfet sur proposition du comité de direction après avis du Directeur départemental des finances publiques.

Il est soumis, sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire à l'ensemble des obligations qui incombent aux comptables publics en vertu du Décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique.

# Chapitre 4 - Personnel

# Article 10 - Régime général

Le personnel de l'EPIC autres que le directeur, l'agent comptable et le personnel sous statut de droit public mis, le cas échéant, à disposition de l'office, relèvent du droit du travail et de la convention collective nationale des Organismes de Tourisme n° 3175.

Les éventuels litiges opposant l'office de tourisme à son personnel de droit privé relèveront du conseil de prud'hommes territorialement compétent.

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_25-DE

#### TITRE 3 - DISPOSITIONS DIVERSES

# Article 11 - Partenariats & Affiliation

L'Office de Tourisme est autorisé à établir des partenariats avec d'autres Offices de Tourisme ou organismes publics, ainsi que privés, chargés de missions de service public ou d'intérêt général, et compétents en matière de tourisme sur délibération du comité de direction.

## Article 12 - Assurances

L'office est tenu, conformément à la loi, de contracter les assurances et garanties financières nécessaires à l'exercice de ses activités.

Il doit également garantir les biens mobiliers et immobiliers contre les risques de toute nature pour la valeur réelle avec renonciation réciproque de l'assureur à tout recours contre le propriétaire des biens ainsi assurés par l'Office de Tourisme.

# Article 13 - Contrôle par l'intercommunalité

D'une manière générale la communauté de communes peut à tout moment demander toute justification concernant l'accomplissement des obligations de l'EPIC, effectuer toutes les vérifications qu'elle juge opportunes, obtenir tout document comptable statistique ou autre. Une convention d'objectifs sera conclue entre Mayenne Communauté et l'Office de Tourisme, elle précisera les missions confiées à l'Office de Tourisme et les moyens qui lui sont attribués pour les réaliser.

#### Article 14 - Règlement intérieur

Un règlement intérieur pourra être adopté, il pourra faire l'objet de modifications pour permettre notamment son adaptation à l'évolution du contexte touristique et pour faciliter la mise en conformité avec les évolutions législative et réglementaires

Le règlement et ses modifications éventuelles seront le cas échéant approuvés par le comité de direction dans les conditions fixées par l'article 3 des présents statuts

## Article 15 - Dissolution

L'EPIC office de tourisme intercommunal Vallée de Haute Mayenne est créé pour une durée illimitée

La dissolution de l'Office de Tourisme est prononcée par délibération du Conseil Communautaire.

En cas de dissolution de l'établissement public, son patrimoine propre revient à la communauté de communes.

Les comptes sont arrêtés à la date de la délibération prononçant la dissolution. L'actif et le passif de l'office de tourisme sont repris dans les comptes Mayenne Communauté.

Le Président de la communauté de communes est chargé de procéder à la liquidation de l'office. Il peut désigner par arrêté un liquidateur dont il détermine les pouvoirs. Le liquidateur a la qualité d'ordonnateur accrédité auprès du comptable. Il prépare le compte administratif de l'exercice qu'il adresse au préfet du département, siège de la régie, qui arrête les comptes.

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_25-DE

Les opérations de liquidation sont retracées dans une comptabilité tenue par le comptable. Cette comptabilité est annexée à celle de de la communauté de communes. Au terme des opérations de liquidation, la collectivité corrige ses résultats de la reprise des résultats de l'office, par délibération budgétaire.

# Article 16 - Domiciliation

L'EPIC fait élection de domiciliation à son siège social sis à la Halte Fluviale, Quai de Waiblingen, 53100 Mayenne.

# Article 17 - Statuts

Les présents statuts pourront faire l'objet de modifications qui devront être approuvées par le comité de direction à la majorité des votants, puis validées par délibération du Conseil Communautaire (qui est le seul habilité à modifier les statuts).

Fait à Mayenne le .....

Le Président Jean-Pierre Le Scornet



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 janvier 2024

Délégués titulaires e	n 58
exercice :	
Délégués présents c	υ
représentés	53
Contre:	0
Pour:	53
Abstention:	0
Quorum:	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 janvier, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

### Sont présents :

# En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. BORDELET, 6ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président (visio), M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU (visio), RENARD, LELIEVRE, SABRAN, Mme NEDJAAÏ (visio), MM. RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, NEVEU, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, PILLAERT (visio), BULENGER, MOUTEL, BRODIN (visio), TRANSON, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD (visio), THELIER (visio), LELIEVRE (visio), M. PAILLASSE, Mmes LEFOULON, DESBOIS, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. NICOUX (visio), Mme ES SAYEH, M. GUERAULT, Mme LEBOURDAIS, M. MOTTAIS, Mme JONES, M. FAUCON.

#### En remplacement du titulaire absent :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. LE SCORNET Mme FOURNIER donne pouvoir à M. BONNET M. DOYEN donne pouvoir à M. GARNIER Mme LANDEMAINE donne pouvoir à M. SOUTIF M. RIOULT donne pouvoir à M. BORDELET Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH M. TRIDON donne pouvoir à M. MOTTAIS Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme JONES Mme GENEST donne pouvoir à M. BRODIN

#### Excusés:

MM. CHESNEAU, BOITTIN, BETTON, BEAUJARD, Mme GONTIER.

M. GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

26 - RESSOURCES HUMAINES – DRH – Modification d'un poste de gestionnaire paie – Carrière en gestionnaire RH et comptable

#### M. COULON expose:

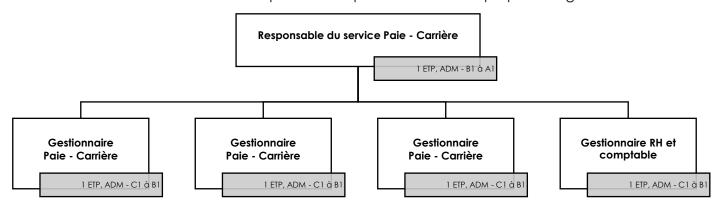
Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_26-DE

Le départ d'un agent en mutation externe occupant les fonctions de gestionnaire Paie - Carrière est l'occasion de se réinterroger sur le fonctionnement du service et son organisation mise en place il y a désormais environ 4 ans.

Jusqu'alors les 4 agents du service, sous l'autorité du responsable, œuvraient sur tous les aspects de la carrière et de la paie des agents (arrêtés de situation administrative, reprise d'ancienneté, rédaction des contrats, saisie des variables de paye, montage des dossiers de retraite, ...) et disposaient chacun d'un portefeuille d'agents (par service ou par direction). Un de ces agents était également en charge du mandatement (notamment les remboursements des frais de déplacement) et du suivi des autorisations spéciales d'absence des représentants syndicaux.

Si cette organisation répondait à une logique de suivre la carrière de l'agent de manière exhaustive, elle génère de nombreuses interruptions de tâches et la difficulté de pouvoir mener tout de front tandis que l'édition des bulletins de salaire est une priorité chaque mois. Il est alors proposé l'organisation suivante :



# Légende:

ADM - A1 : grade d'attaché (A1)

ADM - B1 à B3 : cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ADM - C1 à C3 : cadre d'emplois des adjoints administratifs

ETP: équivalent temps plein

Ce poste de Gestionnaire RH et comptable aura pour principales missions:

- la gestion administrative des agents contractuels ;
- la rédaction d'attestations (Pôle emploi, certificats de travail) ;
- la mise à jour, la tenue, le classement et l'archivage des dossiers individuels des agents ;
- la participation à la gestion des agents titulaires (reprise d'ancienneté, rédaction et suivi des courriers administratifs, suivi des temps partiels, dossiers retraite, suivi du SFT);
- l'établissement des mandats et titres du service ;
- le suivi des autorisations spéciales d'absence syndicales.

Les fiches de poste des 3 gestionnaires Paie – Carrière tiendront comptent de cette organisation, le souhait étant que les 3 agents concernés s'inscrivent davantage dans le suivi de fond des carrières (avancement de grade, promotion interne) et de la paie.

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le code général de la fonction publique territoriale;

Vu le budget communautaire ;

Vu le tableau actuel des effectifs de Mayenne Communauté;

Considérant les besoins du service :

Vu l'avis du comité social territorial du 8 décembre 2023;

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID: 053-200055887-20240118-CC18012024\_26-DE

# Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification de ce poste.

Mayenne, le 18 janvier 2024

Le secrétaire de séance,

**Hubert GUERAULT** 

Le Président,



